



Actions Intégrées de développement



Rapport d'activités 2018

économie sociale
compétences humain
formation
projets
citoyen développement
insertion
pédagogie



Juin 2019

TABLE DES MATIERES

I. LA RÉALITÉ DU RÉSEAU EN 2018	4
1. Les centres	4
2. Au niveau des stagiaires	5
II. L'AID COORDINATION ET LE CAHIER DES CHARGES	6
1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques	6
1.1. En Wallonie, 2018 : mise en œuvre du décret CISP et suites	6
1. Mise en œuvre du décret CISP	6
2. La régionalisation du contrôle des chômeurs et des allocataires sociaux	8
3. L'Interfédération	9
4. La commission d'agrément	11
1.2. Les enjeux bruxellois	11
1.3. Fesefa	11
1.4. L'économie sociale	12
2. L'information et la communication	12
2.1 La communication interne	13
2.2 La communication externe	14
2.3 La communication du secteur	18
3. La réflexion et l'animation pédagogique	19
3.1 L'Inter-AID	20
3.2 Les rencontres de travailleurs	23
3.3 Des actions spécifiques et ciblées	24
3.4 L'approche par compétences	25
3.5 L'investissement au sein de la commission pédagogique de l'Interfédé	26
1. De façon transversale	26
2. De façon spécifique	27
4. Le développement	28
4.1 Introduction	28
4.2 L'AID Coordination comme initiateur et porteur de projet	29
1. STEP 4 SFC (2016-2019)	31
2. RECTEC (2016-2019)	32
3. NT4S (2017-2019)	33
4. Psych-Up (2018-2019)	34
4.3 Expertises et prestations externes	35

4.4 L'AID Coordination comme outil « facilitateur »	35
4.5 Le soutien aux projets d'entreprise d'économie sociale	36
5. L'aide à la gestion	37
5.1. Implications transversales	37
1. Une logique de réseau	37
2. Une approche individualisée	38
5.2. Implications spécifiques en fonction de chacun	39
III. ORGANIGRAMME DE L'AID COORDINATION	42
ANNEXE 1 : AU NIVEAU DES STAGIAIRES	43

AID COORDINATION
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018
Juin 2019

I. LA RÉALITÉ DU RÉSEAU EN 2018

Faire rapport de nos activités, c'est faire échos à deux réalités centrales : d'une part la réalité des centres que nous fédérons, ce qu'ils représentent, et d'autre part, la réalité des stagiaires pour lesquels nous existons. C'est là l'essence même de la mission du réseau des AID, qui se veulent autant de réponses aux situations d'inégalité vécues par des personnes, au travers de **projets concrets**, portés par des **acteurs de changement avec et pour les personnes vivant les réalités de l'exclusion sociale, économique, politique et culturelle**.

1. Les centres

Le réseau AID se compose, de trente associations dont vingt-cinq en Wallonie et cinq à Bruxelles.

On distingue seize centres intégrés et quatorze centres associés.

Les centres membres du réseau des AID :

	WALLONIE: CISP			
1	Agora	Intégré		DéFI
2	Alterform	Intégré		DéFI
3	A Idées formation	Intégré		DéFI
4	Croc'Espace	Intégré	EFT	
5	Habilux	Intégré	EFT	
6	Hainaut Centre	Intégré	EFT	DéFI
7	L'Escale	Intégré	EFT	DéFI
8	La Trêve	Intégré		DéFI
9	Le Cid	Intégré		DéFI
10	Le Perron	Intégré	EFT	
11	AID Soleilmont	Intégré	EFT	
12	AID Val de Senne	Intégré	EFT	DéFI
13	Depromesem	Associé		DéFI
14	En Avant	Associé		DéFI
15	La Calestienne	Associé	EFT	
16	La Charlemagn'rie	Associé		DéFI
17	La Passerelle	Associé	EFT	
18	Mode d'emploi Brabant wallon	Associé		DéFI

19	Mode d'emploi Luxembourg	Associé		DéFI
20	Mode d'emploi Namur	Associé		DéFI
21	Mode d'emploi Picarde	Associé		DéFI
22	Mode d'emploi Liège – Huy – Waremme – Verviers	Associé		DéFI
23	Mode d'emploi Charleroi	Associé		DéFI
24	Mode d'emploi Mons – La Louvière	Associé		DéFI
25	Parfums du Monde	Associé	EFT	
	BRUXELLES			
26	CEFAID	Intégré		OISP
27	CF2m	Intégré		OISP
28	COFTEN	Intégré		OISP
29	La Chôm'hier	Intégré		OISP
30	ARPAIJE	Associé	AFT	

2. Au niveau des stagiaires

Les informations, ci-dessous, intègrent les données de l'ensemble des centres AID, qu'ils soient intégrés ou associés.

De façon synthétique, notre action en 2018 a concerné 2.174 personnes. C'est un peu plus élevé qu'en 2017 (2.100 personnes).

Le nombre d'heures prestées augmente également. En 2017, les centres avaient réalisé 939.718 heures. En 2018, ils en ont réalisé 963.164.

En annexe 1, les différents graphiques détaillent l'analyse du public par sexe, suivant le niveau de qualification (dernier diplôme obtenu), l'âge et le statut administratif à l'entrée en formation, les résultats par rapport à l'objectif professionnel (emploi ou formation).

Remarque : ces tableaux portent sur le total des stagiaires des centres. Il ne s'agit pas ici du rapport d'activités de chaque centre. Ces données gomment donc toutes les disparités qui existent entre les centres. Il n'y a que quand une différence importante entre EFT et DéFI apparaît que celle-ci est relevée.

II. L'AID COORDINATION ET LE CAHIER DES CHARGES

Les accords dits de la "Saint Léonce" énoncent que l'AID Coordination est un des outils de la solidarité entre les centres, en ceci qu'elle reçoit notamment pour fonction d'organiser des services, financés par tous sur une base égalitaire, même s'ils sont utilisés de manière différenciée.

L'AID Coordination est chargée de **cinq missions** qu'on identifie comme suit :

- 1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques pour compte de tous*
- 2. L'information et la communication*
- 3. La réflexion et l'animation pédagogique*
- 4. Le développement*
- 5. L'aide à la gestion*

Ce rapport d'activités passe en revue ces différents axes et détaille la façon dont ils ont été développés en 2018.

Il est à noter que c'est une équipe complètement reconfigurée qui a eu pour tâche de poursuivre la rencontre des cinq missions dès le début de l'année 2018. Le départ du directeur de l'AID Coordination, Joël Gillaux, a précipité une réorganisation dans l'équipe : Eric Albertuccio reprenant la direction, Salima Amjahad venant renforcer l'équipe et Audrey de Briey, responsable de Mode d'Emploi Coordination venant apporter un soutien à l'équipe au niveau du mandat au CA de l'Interfédé et le suivi d'un centre.

La nouvelle équipe s'est saisie cette année d'une réflexion de fond sur son organisation afin d'inscrire nos actions dans une perspective pluriannuelle. L'idée est d'à la fois se donner des grandes orientations d'avenir, validées par les membres et d'ensuite décliner celles-ci en actions concrètes, cohérentes et complémentaires. L'idée est aussi de redonner un peu d'air à une organisation du travail quelque peu oppressante. Plusieurs Inter-AID ont été consacrées à alimenter cette réflexion, deux journées de mise au vert y ont par ailleurs été consacrées. Le résultat de ce travail de fond sera présenté en plusieurs étapes en 2019.

1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques

1.1. En Wallonie, 2018 : mise en œuvre du décret CISP et suites

1. Mise en œuvre du décret CISP

Le décret initial a été voté **le 10 juillet 2013**, malgré les nombreuses contestations formulées par le secteur. Après un changement de ministre et de nombreuses négociations, était adopté le **23 juillet 2015**, un nouveau texte décretaal ainsi que trois

projets d'arrêté. L'ensemble des textes a finalement été approuvé en 2016 pour rentrer intégralement en application à partir du **1^{er} janvier 2017**.

Alors que le secteur (et ses interlocuteurs) essuie(nt) les plâtres de la mise en œuvre compliquée du nouveau système de financement, en juillet 2017 le gouvernement tombait et le secteur se voyait attribuer un nouveau ministre de tutelle. Ce changement a eu pour conséquence de donner un important coup de frein à tous les processus de conciliation et négociation. Le nouveau cabinet avance seul, limitant ses contacts avec le secteur et ne s'adressant à l'administration ou au Forem que pour donner des injonctions. En 2018, ces difficultés de dialogue se sont confirmées et renforcées, le ministre annonçant sa volonté de revoir l'arrêté régissant le secteur (alors qu'ils n'ont pas un an) et dans la foulée revoir le mécanisme de financement en introduisant un arrêté limitant les dépenses éligibles, le tout sans organiser de concertation. En conséquence, le secteur s'est vu dans l'obligation de créer un rapport de force externe afin de tenter de modifier des textes qui, en première lecture, s'annoncent catastrophiques. Premier effet de ce rapport de force, le gouvernement a contraint le Ministre à organiser une prise d'avis. Ceux-ci ont été rentrés fin décembre et donneront sans nulle doute une suite en 2019.

Autre dossier porté par le Ministre Jeholet : la réforme de l'inspection. Cette réforme qui, cachée par des enjeux de lutte contre la traite des êtres humains, organise de façon insidieuse une réforme de l'Inspection wallonne voyant une extension notable de ses prérogatives. Les interpellations portées par le secteur n'ont pas reçu les échos souhaités. Les arrêtés doivent encore être écrits, ils devraient cadrer certains éléments du décret (modalités d'échantillonnage et d'extrapolation ou encore préciser les conditions concrètes pour permettre aux inspections d'enclencher les suspensions de subventions), mais nous nourrissons de très vives craintes quant à cette nouvelle réglementation et vis-à-vis de l'utilisation qui en sera faite par les services d'inspection.

Dernier dossier, les APE. Les CISP ont connu en primeur le basculement du système de financement de l'emploi par le biais des APE en fond propre en 2017. Alors que cette période test ne devait être qu'à durée déterminée et permettre de régulariser par la suite les points résiduels dits « non CISP », la chute du gouvernement et la mise en parenthèse de la réforme APE a créé un vide juridique en la matière. Ces points APE demeurent un fameux caillou dans la chaussure des centres et feront à coup sûr l'objet de difficultés et donc de tractations à l'avenir. La réforme APE annoncée en 2019 par le nouveau ministre apportera peut-être des éclaircissements, mais au vu de son manque d'ouverture et de considération pour le secteur, l'inquiétude est de mise.

Focus sur l'AGW Guide des dépenses éligibles et l'AGW CISP

- ***Le guide des dépenses éligibles***

Suite à la chute du gouvernement PS-CDH en juillet 2017, le nouveau Ministre de l'Emploi et de la formation, Pierre-Yves Jeholet, a entamé la réforme du guide des dépenses éligibles des centres d'insertion socioprofessionnelle. Un premier projet de texte, rédigé par l'inspection et l'administration fut soumis à l'Interfédération en avril 2018. Celui-ci était empreint de suspicion et d'une rigidité administrative extrême et

signait la faillite certaine des CISP. Dès que l'Interfédéré a eu connaissance des intentions du Ministre, un courrier d'analyse et d'interpellations circonstancié a été adressé au Ministre Jeholet.

Dès juillet 2018, une plateforme réunissant les CISP, les MIRE, les SAACE's, Concert'ES et la fédération des CPAS fut initiée par l'Interfédéré afin d'organiser la solidarité entre les différentes structures concernées par ces nouvelles règles.

Malgré les nombreux courriers, avis d'initiatives, contacts avec le CESW, analyses juridiques, interpellations politiques formelles et informelles, propositions alternatives, groupes de travail, interpellation du Ministre... la concertation n'a pu se tenir. Le texte est passé au gouvernement en première lecture en novembre 2018. En décembre 2018, en complément à l'information régulière communiquée en AID et via les différents mails de suivis, la fédération a organisé un groupe de travail destiné à présenter le projet de texte aux membres et à identifier les différentes stratégies à mettre en place tant en termes de lobbying qu'en termes d'anticipation pour la gestion des structures.

- ***L'arrêté du Gouvernement wallon sur le fonctionnement des CISP***

Sur le même mode que le guide des dépenses éligibles, le Ministre Jeholet a aussi entamé une modification de l'AGW CISP. Le nouvel arrêté CISP propose des modifications substantielles moins de 18 mois après son entrée en vigueur. Ces modifications portent principalement sur : les heures assimilées, les stages, le taux d'encadrement, le contrôle, le subventionnement (suppression du caractère forfaitaire de la subvention en lien avec le guide des dépenses éligibles, l'interdiction du financement d'heures de formation au-delà du nombre d'heures agréées par le biais des APE), insistance sur le projet post formation et sur les taux d'insertion.

Le texte est passé en première lecture le 16 novembre 2018 au gouvernement wallon. L'Interfédéré a remis un avis étayé le 18 décembre 2018 dernier sur l'avant-projet d'arrêté CISP.

2. La régionalisation du contrôle des chômeurs et des allocataires sociaux

En 2015, le contrôle de la disponibilité a été transféré de l'ONEM vers le Forem. L'Accompagnement Individualisé place le Forem comme pierre angulaire du système. Il se situe clairement dans la ligne de l'activation des allocations de chômage et les mesures qui l'accompagnent en termes de dégressivité, de sanction et de limitation dans le temps des allocations d'insertion ne font que renforcer les conséquences individualisantes, responsabilisantes et, surtout, précarisantes des chômeurs. Ces politiques touchent de plein fouet les stagiaires. Les conséquences sur le terrain sont vécues au quotidien : stagiaires sous contrainte, exclusions pour les chômeur(euses) en fin de droit, précarisation. Les centres sont confrontés à des nouveaux types de besoins psychosociaux.

A côté de cela, certains CPAS jouent de plus en plus la carte de l'activation et du contrôle. La mise en œuvre des PIIS a valu au secteur et à certains de nos centres en particulier une mise sous pression importante et des actions de résistance.

L'actuel gouvernement a donné un coup d'accélérateur à un projet de dossier unique du demandeur d'emploi. L'objectif déclaré est de renforcer la traçabilité des personnes afin

d'améliorer le suivi, l'accompagnement et l'orientation. Nous y voyons pour notre part un mécanisme de contrôle renforcé, contraignant qui plus est les opérateurs à participer à ce dispositif et accentuant de la sorte la confusion entre contrôle et accompagnement. Le secteur a décidé de résister à ces projets et s'oppose jusqu'à présent à la signature du contrat de coopération avec le Forem qui, entre autre, consacre la participation des opérateurs au dossier unique.

La fédération AID constate que les relations avec le FOREM sont de plus en plus tendues. Les CISP souhaitent être traités en réels partenaires du FOREM. Un partenariat où chaque acteur, qui intervient, peut le faire dans l'intérêt du demandeur d'emploi et de son insertion socioprofessionnelle.

Malheureusement, à travers les différentes réformes, les AID constatent que les objectifs de la politique d'emploi menée actuellement ne rejoignent pas les objectifs des membres.

En particulier, la réforme du dossier unique et du contrat de coopération vont vers un traçage accru des personnes en démarche d'insertion et vers une confusion des rôles entre l'accompagnement (raison d'être des CISP) et le rôle de contrôle et de sanctions des demandeurs d'emploi (politique d'activation et de sanctions décrite par les CISP).

Le premier contrat de coopération signé entre les CISP et le Forem est arrivé à échéance et a été évalué tant bien que mal. Les négociations sur la modalité du nouveau contrat de coopération CISP s'est entrecroisée avec deux autres dossiers :

- La mise en conformité du FOREM vis-à-vis du RGPD concernant le transfert d'information entre les CISP et le FOREM ;
- La mise en place du dossier unique du demandeur d'emploi.

Une fois de plus les relations entre les CISP (représentés par l'Interfédé) et le FOREM/ le cabinet furent très conflictuelles. Ce sont réellement deux visions opposées de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui s'affrontent.

Plus que jamais, notre fonction d'acteur d'insertion socioprofessionnelle marquée du sceau de l'émancipation des personnes est mise en cause. Cela nous impose un travail permanent de vigilance et de résistance. Cela suppose que nous poursuivions notre travail de réflexion interne et de construction des alliances efficaces, notamment avec les syndicats et les autres acteurs du monde de la formation et de l'insertion.

3. L'Interfédération

L'Interfédération a été créée en 1988 par les fédérations EFT/DÉFI. Sur base du décret de 2008 et de la volonté des fédérations, elle assure la représentation du secteur vis-à-vis des pouvoirs publics et partenaires extérieurs. Dans le cadre du nouveau décret CISP, son rôle a été confirmé, le cabinet souhaitait même aller plus loin en voulant lui donner un rôle vis-à-vis des centres et niant de la sorte les organisations intermédiaires que sont les fédérations. Nous avons dû à plusieurs occasions rappeler que l'Interfédération est le résultat de la volonté des fédérations dans le cadre de la liberté associative, que les interlocuteurs par rapport aux centres sont et restent les fédérations.

L'Interfédération joue un rôle de défense du secteur et de formation continuée du personnel des centres. Deux personnes de chaque fédération siègent au Conseil

d'administration de l'Interfédération. En janvier 2018, Eric Albertuccio a entamé son mandat de Vice-Président à l'Interfédération. Suite au départ de Joel Gillaux, le duo de représentation des AID au niveau de l'Interfédération a été modifié. En effet, l'AID Coordination a conclu une convention de collaboration avec Mode d'emploi Coordination qui avait plusieurs objectifs dont celui d'assurer le deuxième mandat au niveau du conseil d'administration de l'Interfédération. Ainsi, depuis février 2018, Eric Albertuccio et Audrey de Briey représentent les membres AID dans cette instance.

En 2018, dans la perspective des élections fédérales et régionales 2018, un important travail collaboratif a été mené en AID et en articulation avec l'Interfédé afin de doter le secteur d'un mémorandum ambitieux et pragmatique qui met au centre les valeurs fortes que nous portons. Ce document, décliné en outils de communication efficaces, a été communiqué vis-à-vis de tous les partis francophones démocratiques à l'occasion de rencontres bi-latérales organisées entre les services d'étude et le bureau de l'Interfédé.

Par ailleurs, différents groupes de travail structurels sont organisés par l'Interfédé pour mener à bien son travail. Ils sont composés de représentants des fédérations :

- Le **GT politique** : bien que le CA de l'Interfédé se réunisse une fois par mois, nous avons mis en place un GT politique pour assurer le suivi des textes et des négociations à propos du décret CISP.
- Le **GT juriste** : le cabinet nous a régulièrement demandé de faire des propositions de texte. Le CA a également régulièrement demandé d'instruire des questions sous l'angle juridique.
- Le **GT Analyse & Etudes** compile les données administratives des centres pour établir un rapport (la "Radioscopie des stagiaires") qui dresse le bilan statistique annuel du volume global des heures de formation du secteur, leur distribution par filière ainsi que l'évolution du public. Positionner le secteur, relater son évolution et identifier les liens avec son environnement pour en tirer les conclusions stratégiques figurent parmi les objectifs du rapport.
- Le **GT pédagogique et la commission pédagogique** permettent un travail concerté, d'une part pour développer l'offre de formation destinée aux travailleurs du secteur et d'autre part, pour mutualiser les moyens et les énergies afin de développer des réflexions utiles liées aux enjeux pédagogiques du secteur. Depuis quelques années, l'approche par compétences, la reconnaissance des acquis de formation, les outils et les systèmes d'évaluation sont au cœur de ce travail.
- Le **GT communication** a été mis en place en 2013, initialement pour soutenir l'organisation des RDV de l'ISP 2014. Ses activités ont aujourd'hui pour but de co-construire progressivement une identité et une stratégie de communication sectorielle, capables de porter les revendications et la notoriété du secteur.
- Le **comité de rédaction de l'Essor** publie, trimestriellement, l'Essor, revue du secteur. Grâce à des contributions du comité, de membres des fédérations et de contributeurs externes sélectionnés selon les sujets abordés, la revue est tant un outil de communication interne à destination du secteur qu'un canal permettant de s'adresser à tous ses partenaires.

Dans la ligne de mire. En 2019, ce sera le mandat de présidence de l'Interfédération qui sera confié à l'AID Coordination.

4. La commission d'agrément

Antérieurement, et c'était un gros travail, tous les dossiers d'agrément étaient lus et passaient pour avis à la commission. Cela permettait aux membres de la commission d'avoir une vision de l'évolution de l'ensemble du secteur. Le nouveau décret a réformé le fonctionnement de la commission d'agrément, limitant son champ d'intervention aux dossiers litigieux. Cela a eu comme conséquence que ce lieu - qui est aussi un espace dans lequel le secteur rencontre les partenaires sociaux - ne fonctionne plus que par intermittence et, en ne traitant plus que les cas « difficiles », il donne une image tronquée du secteur. La fonction de consultation a ainsi perdu une part importante de sa dimension, même si ce lieu reste important pour défendre les centres et le secteur.

1.2. Les enjeux bruxellois

Même si les réalités bruxelloises ne sont pas absentes des diverses représentations extérieures détaillées ci-avant, force est de constater que l'investissement des travailleurs de l'AID Coordination est a priori plus important dans les politiques wallonnes. Ceci est dû à la représentation plus importante des centres wallons dans le réseau, mais aussi à une activité (voir un activisme) politique plus intense en Wallonie où on a vu se succéder trois révisions décrétales en moins de dix ans ainsi qu'à une structuration différente de la représentation sectorielle. En Wallonie, ce sont les fédérations qui ont en charge la représentation politique via l'Interfédé alors qu'à Bruxelles, les centres sont directement affiliés à l'organe de représentation qu'est la FEBISP.

Dès lors, sur le territoire bruxellois, un volet de la représentation politique est confié à Daniel Fastenakel.

En 2018, l'AID Coordination et les centres bruxellois ont réinvesti le système de concertation interne et de représentation du réseau sur la région bruxelloise : réactivation des Inter-AID bruxelloises, concertation avec l'ACFI sur les enjeux bruxellois et mise en place d'une intervision à destination des directions des AID de Bruxelles.

1.3. Fesefa

La Fesefa est la fédération patronale du secteur socio-culturel. L'AID Coordination siège au CA de la FESEFA qui se réunit tous les mois. Nous y représentons l'ensemble des centres. Nous diffusons également les informations à propos des évolutions dans les relations employeurs – travailleurs. Ces éléments ont souvent trait à l'application des accords du non-marchand en région wallonne ou en région bruxelloise. Ils peuvent également concerner des éléments globaux liés à la commission paritaire.

En 2018, la négociation des accords du non marchand, d'une part, et la réforme du système APE, d'autre part, ont été les deux dossiers brûlants. Leur aboutissement est prévu l'un et l'autre pour 2019.

1.4. L'économie sociale

Les deux structures que sont AID Coordination et Syneco agissant l'une et l'autre dans le secteur de l'économie sociale d'insertion, il a été choisi de garder un lien étroit entre les deux associations afin de faire bénéficier l'une et l'autre de l'expertise et des spécificités respectives. Cela se matérialise par le partage de bureaux, par le développement de projets communs ou encore par des participations conjointes et croisées en fonction des projets qui les requièrent.

Par ailleurs, des mandats sont exercés conjointement, comme celui à Concert'Es par exemple.

Enjeux, chantiers pour la gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques

Les enjeux et les chantiers que nous avons identifiés pour l'année 2019 :

- **les modalités de contrôle des CISP en RW ;**
- **la réforme APE ;**
- **la présidence de l'Interfédé ;**
- **l'animation et la représentation politique de l'ISP bruxellois ;**
- **les accords du non marchand ;**
- **les élections fédérales et régionales => lobbying pré et post électoral**

2. L'information et la communication

La mission d'information s'accomplit principalement à travers les diverses réunions (Inter-AID, Conseil d'Administration...), l'échange de mails (documents d'actualité, notes de réflexion), la production et l'alimentation de différents supports en ligne...

En 2018, il y a eu continuité des actions entreprises mais aussi lancement de deux nouveaux supports de communication. La communication est un chantier de longue haleine, où le travail de veille et d'actualisation doit être permanent. Mais son importance est primordiale tant en termes d'image que pour atteindre les objectifs d'une bonne circulation de l'information au sein du réseau. Il faut donc, plus que jamais, continuer d'investir ces champs d'action. C'est ainsi que dans la réflexion sur le plan d'action 2019-2021, cette thématique est transversale, venant en soutien à toutes les autres actions, pour valoriser ce qui est fait et capitaliser les résultats obtenus.

Cette thématique est scindée en trois axes principaux : la communication interne, la communication externe, la communication du secteur.

2.1 La communication interne

Il s'agit d'optimiser les flux d'information au sein de l'AID Coordination, tant montants que descendants. Les objectifs poursuivis sont : le soutien aux activités des membres, la formation continuée, la promotion des actualités pertinentes... L'information est traitée, synthétisée et analysée en fonction des réalités et de la sensibilité de notre réseau.

Six supports de communication interne sont utilisés :

1. **L'email (ou la discussion informelle)**, pour les informations et analyses qui nécessitent une démarche de communication rapide. Ce mode de communication permet une grande réactivité/interactivité, mais l'information importante peut se perdre parmi la masse de mails reçus, ou donner lieu à une grande hétérogénéité d'information dans le cas de la discussion informelle. Il est impossible d'éliminer ce mode de communication des pratiques mais l'« espace membres » sur le site Internet AID, permet, en rendant les informations importantes toujours disponibles, une nécessaire complémentarité (voir point 4).
2. La **communication « directe »** est celle qui a lieu individuellement, via l'implication de l'AID Coordination dans chaque centre. Avoir **un permanent « attitré »** et disponible pour chaque membre est un outil de communication en soit pour adapter et personnaliser l'information en fonction des demandes. Les permanents jouent aussi le rôle de liaison entre les structures qui travaillent sur une même problématique ou des projets proches.
3. Les « **mailings** », plus formels que les emails mentionnés au premier point, s'inscrivent dans le cadre d'une communication plus structurée. Ils sont adressés pour des informations urgentes et/ou ciblées à caractère commun.
4. **La partie privative du site, appelée Intranet, ou « Espace Membres »** a pour vocation d'être un espace-ressources, qui fournit informations et outils à tous les membres du réseau, sur les thématiques et sujets pertinents pour leurs activités. Il se décline en « valises » ou « rubriques » qui reprennent des informations de gestion (comptabilité, assurance, GRH...), administratives (décrets), pédagogiques (mise à disposition d'outils pédagogiques, méthodologiques, référentiels). En fonction des besoins, des rubriques sont créées, modifiées et repensées. Les Inter-AID font l'objet d'une rubrique spécifique, mise à jour mensuellement, pour donner l'accès aux présentations des intervenants et suivre les discussions (notamment pour les absents). Enfin, cet espace-ressource est parfois utilisé pour le suivi de projets d'accompagnement ou de rencontres de travailleurs en permettant aux participants de retrouver à un seul endroit les documents travaillés, avant, pendant et après les rencontres. L'espace Intranet est régulièrement alimenté et réorganisé mais les contenus sont volumineux et le nombre de valises toujours plus important. Il est difficile de tenir toutes les rubriques à jour. C'est ainsi qu'un travail spécifique a été réalisé en 2018 (sur les parties publique et privée du site) afin de vérifier les liens et la pertinence des informations. Ce travail sera finalisé en 2019.

Dans la ligne de mire. Les utilisateurs sont toujours plus nombreux mais certains n'ont pas encore le réflexe de s'y rendre en premier lieu pour y trouver l'information souhaitée. Il faut donc continuer, encore, à rappeler aux membres l'existence de cet outil et de ses contenus, à renvoyer aussi souvent que possible vers cet espace, à faire des mises à jour fréquentes et publier des informations claires et pertinentes pour les publics, etc. La bonne organisation de cet espace est une condition *sine qua non* pour son utilisation massive et systématique par nos membres et la réduction des communications informelles citées précédemment (voir point 1).

5. **L'Inter-AID**, est identifiée comme un important canal de communication. A part dans le cas d'une « communication directe » et individuelle (points 1 et 2), il est l'unique lieu permettant des interactions fortes et favorisant l'information remontante. Un temps est toujours consacré aux « questions et réponses », révélatrices des préoccupations et inquiétudes des centres. Les Inter-AID permettent les échanges d'expériences, les débats, l'identification des difficultés rencontrées (communes ou spécifiques), la participation à des réflexions communes, mais également des échanges informels qui tissent des liens durables entre les individus, favorisant la dynamique de réseau et le cas échéant, l'émergence de projets collectifs ou de synergies entre les membres. En 2018, à titre d'exemple, l'Inter-AID, a servi de lieu de réflexion pour l'élaboration participative du plan d'action 2019-2021 pour l'AID Coordination, à partir des priorités de ses membres.
6. En 2018, un nouveau support de communication, exclusivement à vocation interne, a vu le jour : **l'AID en bref**. L'ancien "AID brèves", abandonné en 2015, a fait complètement peau neuve pour prendre une forme beaucoup plus esthétique, moderne et lisible, tout en gardant son principe d'informations courtes, ancrées dans l'actualité, et venant en échos de l'Inter-AID. Trois numéros sont parus en 2018 (en octobre, novembre et décembre).

Nous avons également développé fin 2018, **l'AID News**, une newsletter électronique trimestrielle qui peut servir à renforcer la communication interne, puisqu'elle est diffusée aux équipes, mais qui a pour vocation première de soutenir la communication externe (voir la rubrique suivante).

2.2 La communication externe

Elle soutient et développe la notoriété du réseau AID en général, et les activités des centres en particulier. Elle sert également à mettre en évidence les positions et opinions défendues par le réseau AID sur les questions liées à l'insertion socioprofessionnelle.

Plusieurs supports y sont associés :

1. **L'AID News**, dont le 1^{er} numéro est sorti en décembre 2018, est une newsletter électronique trimestrielle de huit pages. Elle est destinée à communiquer de manière large, et à faire écho à tout ce qui fait la vie du réseau AID. L'AID News s'articule donc principalement autour d'informations "mouvement", "membres"

et bien sûr “coordination”. Elle a pour objectif tant une communication interne au réseau sur les activités et projets des uns et des autres, qu’une visibilité externe de ces projets. L’objectif est de pouvoir conserver sur le long terme cette fréquence d’envoi d’un numéro tous les trois mois, et de pouvoir s’adapter aux attentes. Le premier numéro a reçu un accueil très favorable.

2. **Le site Internet.** Même si les centres sont de plus en plus nombreux à développer leur propre site Internet, le site AID reste une vitrine intéressante pour ses membres. En effet, il centralise les informations sur les formations et les centres (via la carte et les fiches membres), relaie les actualités des centres, du secteur et de l’AID Coordination via sa rubrique « news », ainsi que les informations sur les projets dans lesquels ils sont impliqués. Le site valorise les centres, mais aussi le réseau, avec son expertise, son savoir-faire, ses valeurs et les projets mis en œuvre. Il offre un espace de dissémination utile pour les projets européens dans lesquels l’AID Coordination est partie prenante et fait le lien avec les activités du secteur. Deux nouvelles rubriques ont été créées en 2018 : une pour relayer les offres d’emploi du réseau et plus largement du mouvement, la seconde pour mettre en valeur et retrouver en un seul lieu les différents numéros de l’AID News. Il est un des outils de communication forts sur lequel le réseau s’appuie pour augmenter sa notoriété auprès des partenaires extérieurs. Avec le développement des réseaux sociaux, le site internet a connu en 2018 une baisse de fréquentation par rapport à 2017. Il a néanmoins enregistré 11.622 sessions ouvertes par 9.112 utilisateurs (soit autour de 970 sessions et 750 utilisateurs par mois). Au total, le nombre de page consultées reste stable, voire même en légère hausse, avec 23.461 pages vues, soit pas loin de 2,6 pages par personne. En moyenne mensuelle, cela fait 1.955 pages consultées.

Dans la ligne de mire. En 2019, l’objectif serait de retrouver des statistiques en hausse. Cela pourrait passer par la multiplication de publications et de liens pointant vers le site, par une meilleure valorisation des nouvelles rubriques ou l’augmentation d’interactions avec d’autres supports (réseaux sociaux). En interconnectant les différents supports (AID en bref, AID News, site, réseaux sociaux), nous devrions pouvoir stimuler ces chiffres de fréquentation mais les news du site resteront moins nombreuses que sur Facebook. En effet, celui-ci est, fin 2018, le meilleur support pour la publication de nouvelles et d’actualités éphémères ou qui sont d’une importance moindre pour le réseau, les membres ou le secteur.

3. **La page Facebook de l’AID Coordination et les réseaux sociaux en général.** Les médias sociaux sont devenus incontournables dans une stratégie de communication. Après une réflexion et des hésitations sur l’opportunité ou non d’ouvrir une page Facebook pour l’AID Coordination, le pas a été franchi il y a trois ans. La page est aujourd’hui régulièrement alimentée : événements liés au secteur ou à l’AID Coordination, actualités générales des centres, formations, recrutements, projets en cours, actualités politiques, articles de presse, etc. Au 31 décembre 2018, 177 personnes « aime » la page de l’AID Coordination (soit 31 de plus qu’en 2017). L’impact des publications est variable, souvent imprévisible, mais atteint très régulièrement la centaine de personnes « touchées », voir même

plusieurs centaines comme par exemple pour le relais de la publication “L’Onem respire, les CPAS s’essouffent”. Au total, plus de 5.000 personnes ont été touchées par plus de 120 publications, soit sur l’année 2018, une moyenne de 10 publications mensuelles. Ces chiffres sont très encourageants.

Dans la ligne de mire. Une piste de développement est d’investir d’autres médias sociaux, comme Linked In ou Twitter par exemple, afin d’augmenter ainsi les synergies et la portée des publications. Mais ceci nécessite une régularité et un suivi poussé. Il faudra donc réfléchir à l’opportunité ou non d’activer cette piste en 2019.

4. **L’accompagnement des centres dans leur communication externe.** L’AID Coordination propose un suivi individualisé sur demande. Il est toujours possible pour les centres d’utiliser les cadres de communication existants (logo, documents types...) et de se les approprier afin d’économiser du temps, de l’énergie et de l’argent, tout en gardant leur identité visuelle spécifique. Par ailleurs, l’AID Coordination peut être sollicitée pour des avis, conseils, contacts avec des prestataires, relectures ou soutien à la réalisation de supports de communication. En 2018, des échanges informels ont eu lieu mais cette expertise “communication” n’a pas été formellement sollicitée. On constate pourtant que les écarts entre centres se creusent, avec certaines structures qui ont travaillé ces questions et mobilisé beaucoup de moyens dessus et d’autres qui, soit parce qu’ils n’en ressentent pas le besoin ou la priorité, soit par manque de ressources en interne, ne se sont pas du tout emparés de ce chantier.
5. **Actions pour faire vivre la réflexion continuée grâce aux apports et productions des projets européens.** Dans le cadre des projets européens, des outils pédagogiques, des analyses, des discussions, des guides méthodologiques etc., sont développés directement en lien avec nos cœurs d’activités. Lorsque les projets sont terminés, l’AID Coordination met à profit ces productions et saisit les opportunités pour enrichir et faire vivre la réflexion continuée au sein du réseau, en interne, comme en externe.

En 2018, parmi les différentes actions menées et sans être exhaustif, nous pouvons faire deux focus particuliers :

- **La réflexion sur les savoir-faire comportementaux.** Suite au **projet Step4-SFC**, qui se clôturera début 2019 (www.step4-sfc.eu), de très nombreux outils pédagogiques ont été produits. La thématique des savoir-faire comportementaux étant particulièrement d’actualité dans la formation, l’emploi, le recrutement, et suscitant un intérêt croissant chez les professionnels de la formation, l’AID Coordination a fréquemment partagé à ses membres les évolutions, actualités et réflexions du projet, que ce soit en Inter-AID, sur son site Internet, dans l’AID News, etc. L’ouverture du MOOC début janvier 2019, outil pédagogique innovant d’envergure a également fait l’objet de multiples communications au sein du réseau pour susciter la participation des personnels pédagogiques à ce cours en ligne. En retour, le fort engouement rencontré par le MOOC, même avant son lancement,

permet de mettre en avant, indirectement, l'AID Coordination, partenaire très investi dans le développement de ces contenus pédagogiques.

- **NT4S et la réflexion sur les outils pédagogiques pertinents pour les formations par le travail.** Le projet NT4S qui implique les directeurs et formateurs de plusieurs centres AID a été lancé début 2018. Aux différentes phases importantes du projet, des retours ont été fait en Inter-AID, avec aussi une animation en décembre 2018 autour des outils sélectionnés et à adapter dans la dernière phase du projet, afin de recueillir des avis et feedbacks plus larges sur ces outils. Des newsletters sont régulièrement réalisées par l'un des partenaires du projet, et mises en valeur par l'AID Coordination sur ses différents canaux de communication.

Enfin, d'autres supports pédagogiques et réflexions continuent de vivre au-delà de la durée de vie des projets (demandes extérieures, présentation lors d'évènements sectoriels et de rencontres thématiques, utilisation et appropriation par d'autres ou pour inspirer d'autres projets...) et démontrent un intérêt large pour le travail effectué.

Nous pouvons citer par exemple :

- Les référentiels ECO+ autour des métiers de l'éco-construction ;
- Le référentiel de l'éco-commis de cuisine dans le cadre du projet Eco-restaurateur, accompagné de son syllabus complet à destination des formateurs ;
- Le site OPC-SFC, devenu Step4-SFC, plateforme pour les outils collectés et les produits du projet, qui valorise les SFC et met à disposition un très grand nombre de ressources théoriques et pratiques sur la thématique des savoir-faire comportementaux en situation professionnelle, et notamment le « *Guide pratique pour l'intégration des savoir-faire comportementaux dans un processus de formation* » du projet OPC-SFC ;
- La brochure pour la formation de formateurs CISP « *Vers l'Horeca durable : comment conjuguer les formations au bio et au local ?* » ;
- La brochure du Perron de l'Ilon « *Micro-compétences et autoévaluation au cœur de la formation* » ;
- Le « *Guide pratique des stages de l'ISP en région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie* », financé par le Fonds 4S et toujours disponible et référencé sur au moins six sites et plates-formes Internet.

La liste n'est pas exhaustive. Certains supports plus anciens, comme « *Le guide des bonnes pratiques* » et le « *Vade-mecum des filières et des passerelles* » du projet 2PFIP (Passerelles pour des Parcours de Formation et d'Insertion Professionnels) et Thésée restent neuf ans après, une référence méthodologique.

Ces évènements et ces productions contribuent à façonner l'image et la reconnaissance du réseau AID auprès de partenaires multiples, à l'échelle locale, régionale et européenne. Ils sont les vecteurs de l'expertise et des savoir-faire du réseau, de son positionnement et de ses valeurs. Il faut diffuser et valoriser au maximum ces réalisations pour capitaliser leurs apports dans les actions présentes et futures. Le site Internet et la page Facebook sont désormais des outils adaptés à ces exigences.

2.3 La communication du secteur

Sans être spécifiques, ni exclusifs, les outils de communication du secteur, développés par l'Interfédération notamment en 2017 à l'occasion du salon CISP, sont des supports intéressants, socle d'une identité sectorielle forte et vecteur d'unité pour un secteur aux multiples facettes, reflets des problématiques et réflexions qui le traversent, vitrine pour les actions, outils et projets des différents acteurs. Nous avons, en 2018, relayé ces supports dès que cela était possible et pertinent.

En ce sens, **L'Essor**, le trimestriel de l'Interfédération, participe pleinement de l'effort d'information et de communication. L'AID Coordination joue un rôle actif dans sa rédaction, avec une participation à tous les comités de rédaction (soit 8 à 10 par an). En 2018, l'Essor a développé les dossiers suivants :

- N°83 : Métiers en pénuries, métiers critiques ou en demande... public CISP en tension ?
- N°84 : Accueillir c'est recevoir ;
- N°85 : Etude sur les besoins en compétences et en formation – Le programme de formation 2018 ;
- N°86 : Mémoire 2019 du secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP).

Plus spécifiquement, l'AID Coordination a rédigé :

- L'article « *L'accueil des stagiaires à Bruxelles : du temps, du lien et de l'innovation* », (Essor n°80, p. 25 à 28) ;
- *Et a participé à la récolte de témoignages et d'exemples de terrain pour illustrer les différentes thématiques du mémoire, (Essor 86).*

L'AID Coordination a pris part au GT Communication, au sein de l'Interfédération, pour travailler **sur la visibilité du secteur**.

Après notamment les RDV de l'ISP dans les sous-régions en 2014 et le salon CISP de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle en mai 2017, le travail des GT communication 2018 s'est axé sur le mémoire CISP. Dans la perspective des élections 2019, le GT Communication a réfléchi sur la meilleure manière de mettre en valeur ces revendications, sur la récolte de témoignages de terrain pour les illustrer, sur la configuration et l'organisation du grand débat politique autour de ce mémoire, prévu pour le 21 mars 2019. L'actualité politique préoccupante pour le secteur a donné lieu à des actions sectorielles. Les GT ont pu être sollicités en soutien si nécessaire (diffusion des informations, visibilité, relais, élaboration des supports et communiqués de presse, etc.).

Dans la ligne de mire. En 2019, les enjeux majeurs resteront la visibilité des revendications du secteur et du mémoire avant (débat du 21 mars) et après les élections ainsi que le soutien aux actions de mobilisation contre les attaques faites au secteur. Dans ce contexte, consolider une communication sectorielle forte est une préoccupation plus nécessaire que jamais.

Enjeux et chantiers pour l'information et la communication

L'enjeu pour l'année 2019 est de pérenniser les deux supports (AID en bref et AID News) lancés fin 2018 et de les améliorer afin qu'ils soient lus par un plus grand nombre.

L'opportunité d'une communication réactive et dynamique, via les réseaux sociaux doit continuer à être investie et développée, pour une portée plus large de nos actualités et de celles des centres. Cette communication se fait selon des modalités très différentes d'une communication traditionnelle et tous les acteurs du réseau ne sont pas forcément « connectés », mais ces canaux doivent être investis (sans pour autant en oublier les autres). Sachant qu'ils nécessitent des suivis et des publications très régulières.

L'information ascendante de la part des centres demande encore de la vigilance et de la réflexion, beaucoup de centres n'ayant pas le réflexe de nous transmettre les informations stratégiques et importantes qu'ils reçoivent.

L'outil Internet, perdant depuis deux ans en fréquentation, devrait être redynamisé, notamment via cette information disponible dans les centres. Il s'en trouverait enrichi et rencontrerait plus facilement les besoins des membres.

En 2019, la communication sectorielle devra toujours faire l'objet d'une mobilisation pour porter le plus haut possible les revendications du secteur. L'identité du secteur doit continuer à se consolider pour faire encore davantage connaître le secteur et ses spécificités auprès de ses partenaires et du "grand public".

En 2019, pour travailler sur la problématique de sa propre identité et de sa communication réseau, mais aussi pour s'articuler concrètement au plan d'action AID de 2019-2021, il est envisagé d'élaborer un plan de communication pluriannuel, qui reprendra toutes les actions de communication à entreprendre ou poursuivre à court, moyen et long terme, et dégagera les chantiers prioritaires.

3. La réflexion et l'animation pédagogique

Les questions pédagogiques qui sont au cœur de notre travail ont été traitées dans différents lieux, avec différentes approches, avec différents publics.

La pédagogie étant au cœur de l'action des centres, la question est portée à débat de façon transversale et permanente. Ce débat permanent alimente la réflexion collective, permet de maintenir une veille sur les nouveaux éléments ou enjeux qui apparaissent en la matière et participe dès lors à replacer systématiquement la question pédagogique au centre des réflexions et non à la périphérie de considérations administratives et financières...

3.1 L'Inter-AID

AID a mis en place de façon structurelle une réunion mensuelle (l'Inter-AID), à laquelle participent tous les directeurs des centres du réseau ainsi que leurs collaborateurs concernés par les thématiques débattues. Il s'agit d'un réel outil de formation continuée à destination des équipes de direction des centres.

Lors de ces réunions, des questions pédagogiques sont régulièrement abordées de façon spécifique. Outre le fait de contribuer à faire avancer les réflexions, elles sont traitées de manière à pouvoir être en lien avec les réalités des centres et aussi être réappropriées de façon concrète dans les équipes pédagogiques. Notre méthodologie privilégie ainsi les échanges entre pairs, le relevé des « bonnes pratiques », la réalisation et la diffusion d'outils d'animations, la réalisation et la mise en œuvre d'animations concrètes...

En 2018, les Inter-AID ont traité principalement de thématiques transversales :

16 janvier 2018	Namur am&pm	<p>1. L'impact social des asbl Culturellement, nous avons une certaine aversion pour les critères quantitatifs. Et spontanément, nous avons tendance à les contester par principe pour privilégier des éléments qualitatifs. Or, les pouvoirs subsidiaires manifestent de plus en plus une volonté de nous évaluer sur base de critères quantitatifs. Il faudra donc, qu'au moins à minima, nous acceptions de nous y plier. Il nous semble dès lors pertinent d'aborder cette question :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part, pour identifier les avantages d'une approche quanti (ainsi que la méthode et outils pertinents à utiliser pour que celle-ci soit valable) • d'autre part, pour qu'au-delà des préjugés, nous puissions plus objectivement en identifier les forces et faiblesses • enfin, de façon plus indirecte, une meilleure maîtrise de la question peut nous servir d'argumentaires vis-à-vis de nos inspections afin de construire avec eux un cadre d'évaluation quantitatif et qualitatif valide et le plus représentatif possible de l'impact social de nos actions <p>Nous avons approfondi les réflexions entamées sur l'évaluation de nos actions et aborder la mesure de l'impact social, sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la vidéo de A. Perilleux « Mesurer la performance sociale des entreprises sociales - contexte et enjeux » https://youtu.be/fc9bNQP5Z3M • le dossier ASBL Actualités de Syneco n°17-2016, quatre articles ont été pointés <p>2. Information sur l'organisation de l'AID coordination</p> <p>3. Les actualités politiques RW</p> <p>4. Divers</p>
20 février 2018	Namur am	<p>1. Le suivi post-formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles obligations légales ? Quels enjeux pour les stagiaires ? Quelles bonnes pratiques retenir, quelles limites poser dans l'avant, pendant et après-formation? Quelles sont les perspectives possibles ? • Des projets à tester, dans les centres, en réseau, le débat a été mené à partir des témoignages de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Alter Form : mise en place d'une prise en charge individuelle du début à l'après formation ○ COFTEN : guidance professionnelle et mise à l'emploi des stagiaires en formation qualifiante ○ Monceau Fontaine : Job Coaching mutualisé entre trois CISP ○ Syneco : projet « Pareo », collaboration avec Mode d'emploi dans

		<p>le cadre de formations et de coaching à l'entrepreneuriat des femmes éloignées de l'emploi</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Organisation Equipe AID Coordination 3. Assurances mutualisées 4. Informations sur le suivi à donner à l'application de la loi sur la protection des données (RGPD) 5. Les actualités politiques RW 6. Divers
20 mars 2018	Namur am	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des enjeux et thématiques de réflexion continuée <ul style="list-style-type: none"> • La rencontre a été principalement dédiée à identifier ensemble les différents enjeux rencontrés par les stagiaires, les travailleurs, les centres, le réseau AID, et plus largement par le secteur, qui méritent et nécessitent une réflexion approfondie. • Ce travail a pour but d'alimenter le travail de réflexion continuée et de production que nous mènerons ensemble à l'avenir, notamment en Inter-AID. 2. Les actualités : <ul style="list-style-type: none"> • Suivis RGPD • Suivis assurances • Suivi GT « Avenir des métiers et formations liés aux TICES » • Information sur la convention CRI/CISP • Suivis FAQ Forem • Info contrôle APE • Retour d'info concernant l'appel à projet IEJ 2 3. Divers
17 avril 2018	Namur am	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet post-formation des stagiaires (suite) : <ul style="list-style-type: none"> • La présentation des Mire est introduite par le témoignage de quelques collaborations qui existent déjà aujourd'hui entre certaines AID et les Mire. • Pour poursuivre notre réflexion sur le projet post formation des stagiaires, nous avons invité la représentante de l'InterMire : <ul style="list-style-type: none"> ○ le cadre de travail des Mire ○ les collaborations existantes et possibles entre les Mire et les CISP ○ la question plus globale de l'ISP en RW, le rapport entre les partenaires et vis-à-vis des interlocuteurs publics 2. Mémorandum de l'Interfédé L'Interfédé prépare la rédaction d'un mémorandum dans la perspective des élections régionales et fédérales de 2019. Un premier relevé des grandes thématiques que nous voulons voir intégrer est opéré. 3. Questions d'information : <ul style="list-style-type: none"> • Réforme APE • Contrôle APE • Assurances mutualisées et complément à l'assurance accident de travail • Info de la mise à jour du site web AID coordination 4. Divers

15 mai 2018	Namur am	<p>1. Charte du réseau AID Finalisation de la charte du réseau AID qui a pour but de renforcer notre identité et nos liens, mais aussi de donner des repères à l'ensemble des acteurs AID pour aborder et traiter les questions nouvelles susceptibles de se poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendements • Pistes d'exploitation de l'outil : diffusion externe, communication interne (appropriation par les travailleurs et les instances, retour vers les stagiaires...) <p>2. Les actualités politiques RW</p> <p>3. FMPro</p> <p>4. Actualisation des données du site Web et de l'accès Intranet</p> <p>5. Divers</p>
19 juin 2018	Namur am	<p>1. RGPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation synthétique de la législation • Focus sur le plan d'action de mise en conformité et sur le registre de traitement. • Sous-groupe: par où commencer ? quelles questions ? • Retours <p>2. Les actualités politiques RW</p> <p>3. Divers</p>
18 septembre 2018	Namur am	<p>1. Thématiques de travail AID pour l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des thématiques prioritaires choisies par les centres AID • Propositions de méthode • Proposition de planification <p>2. Les questions sur le RGPD : travail de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tour de table <p>3. La charte du réseau AID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation par les équipes • Outils d'animation ? <p>4. Les actualités politiques RW</p> <p>5. Divers</p>
16 octobre 2018	Namur am	<p>1. Le nouveau Code de droit économique appliqué aux ASBL Des changements essentiels sont intervenus dans le Code de droit économique en 2018, dont les derniers entrent en application le 1er novembre. Quelles conséquences pour les asbl ? Interventions de : Julien Lenieregue, chargé de missions à Syneco et Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Enéo.</p> <p>2. Les actualités politiques RW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de coopération • La réforme des points APE • Les dernières nouvelles en direct du secteur <p>3. Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les questions de mise en oeuvre du RGPD

		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un GT charte du réseau AID pour développer un outil d'animation
20 novembre 2018	Namur am	<ol style="list-style-type: none"> Développement de partenariats entre la Promotion sociale et les CISP : <ul style="list-style-type: none"> Conventions automatique de valorisation des acquis (Promotion sociale), intervention de Valérie Fontaine, « Experte VAE » à la direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique, Direction de l'Enseignement de Promotion Sociale à la Fédération Wallonie-Bruxelles Questions - Réponses sur les conventions automatiques Témoignages de centres suivis d'un tour de table sur les expériences formelles et informelles de partenariat en vue d'échanges de pratiques : <ul style="list-style-type: none"> AID Soleilmont – partenariat formel avec les Aumôniers : présentation de la convention bilatérale (aspects administratifs, financiers, organisationnels, pédagogique + mise en avant des avantages et des inconvénients liés au partenariat) Mode d'emploi – partenariat informel avec la promotion sociale : présentation du partenariat entre la formation orientation et la passerelle vers la formation qualifiante en Promotion sociale (préparation à l'examen d'entrée : avantages et inconvénients, besoins et éventuelles attentes de développement) Les actualités politiques RW Divers
18 décembre 2018	Namur am	<ol style="list-style-type: none"> Développement de projets implémentés dans nos pratiques au quotidien <ul style="list-style-type: none"> Cadre Francophone des Certifications (CFC) et ses avancées potentielles par rapport aux enjeux d'évaluation, de reconnaissance des acquis et de système qualité pour les CISP Lignes d'actions 1 et 2 ERASMUS+, développement des projets et proposition de collaboration Présentation et animation autour des projets européens actuels (Atelier NT4S, MOOC STEP 4 SFC et son teaser) Les actualités politiques RW Divers

Par ailleurs, des questions apparaissent ponctuellement et sont traduites au besoin, en formations spécifiques à destination des travailleurs. Si ces besoins s'avèrent particuliers à notre réseau, des réponses en termes de formation sont alors organisées en interne : ce qui est par exemple le cas des rencontres de formateurs...

3.2 Les rencontres de travailleurs

Ces rencontres ont comme postulat de départ de permettre aux travailleurs des centres de formation de se rencontrer le temps d'une journée afin de :

- Faire connaissance et découvrir ce qui les relie au sein du réseau AID ;
- Echanger sur leurs pratiques, leurs questions, leurs difficultés et leurs solutions en matière de maîtrise technique et d'accompagnement pédagogique ou social ;
- Echanger des « bonnes pratiques » ;

- Tisser un réseau d'échange concret pour l'avenir.

Ces rencontres ont révélé puis confirmé dans le chef des formateurs et de leur direction le besoin d'approfondissement de la réflexion et de partage d'outils pédagogiques. Initiées en 2015 au départ des attentes des formateurs issus de différentes filières de formation, les centres ont également souhaité ultérieurement étendre cette dynamique à d'autres travailleurs du réseau.

Bien que les énergies se soient focalisées en 2018 sur l'actualité au sein du réseau en particulier et du secteur en général, obligeant à ralentir temporairement la poursuite des rencontres plus spécifiquement axées autour de thématiques "filières" en tant que telles, en contrepartie les animations mises en oeuvre cette année se sont concentrées en priorité sur cette actualité : le groupe "comptabilité/finances/administration" préalablement réuni en 2017 autour notamment de la perspective des points APE s'est ainsi à nouveau retrouvé sur cette lancée pour aborder désormais la mise en oeuvre concrète de la réforme.

3.3 Des actions spécifiques et ciblées

En fonction des questions abordées collectivement ou des enjeux relevés individuellement dans les centres, des réponses spécifiques et adaptées sont données aux centres membres du réseau des AID. Nous constatons, qu'au fil du temps, ce type d'intervention tend à se multiplier. Les centres affichent leur volonté de développer leur professionnalisation, au travers du renforcement de leur organisation, de leurs outils, de l'encadrement... Mais ils tiennent aussi à garder une place prépondérante à l'objet social, à l'origine de leur action. Une attente forte est donc d'organiser le développement des centres à partir des équipes, en articulation avec les réalités quotidiennes. L'AID Coordination a veillé ces dernières années à pouvoir s'adapter à cette évolution en proposant des méthodologies d'accompagnement adaptées aux besoins des centres.

Plus particulièrement en 2018, l'AID Coordination a notamment été sollicitée pour divers projets d'accompagnement pédagogique :

- **Mettre les savoirs de base en chantier à l'Escale**

Pour 2018, L'Escale avait souhaité remettre en chantier sa réflexion pédagogique. Au menu : étudier comment mieux travailler les savoirs de base en situation de travail. En effet, il est à noter que, paradoxalement, l'attention est souvent portée en priorité sur l'acquisition et la maîtrise de compétences techniques, directement en lien avec les postes de travail. Il en ressort une segmentation des apprentissages : l'apprentissage des compétences-clés étant confié à des acteurs spécifiques (soit des opérateurs de formation spécialisés, soit des formateurs dévolus principalement à ces tâches).

Après un désistement du formateur qui avait été choisi, d'autres formateurs ont finalement été sélectionnés. Il a donc fallu réajuster le projet et les objectifs attendus, pour que les nouveaux formateurs puissent s'approprier le projet. Cela nous a conduit à repousser le début du projet à 2019.

Dans la ligne de mire. Le projet sera développé dans le courant de l'année 2019 en collaboration avec Lire & Ecrire WAPI et avec le soutien d'un duo de formateurs du CERSO.

- **GT Charte du réseau à l'A Idées Formation**

2018 fut l'année de finalisation de la charte du réseau. Après un long travail pour la développer, une fois adoptée, il était temps de la renvoyer vers le réseau. Un groupe de travail pilote s'est mis en place avec l'AID Coordination et l'A Idées Formation pour penser aux modalités de réappropriation de la charte par les équipes et les stagiaires. Les objectifs étaient multiples :

- Permettre aux équipes et stagiaires de se réapproprier la charte ;
- Leur permettre de mieux appréhender les valeurs du réseau ;
- Faire le lien entre le quotidien des centres et ces valeurs ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à un réseau plus large, partageant ces mêmes valeurs

En fin d'année, une animation à cet effet a été proposée à l'équipe de l'A Idées Formation, et a récolté des réactions très positives.

Dans la ligne de mire. En 2019, il sera question de proposer cette animation aux autres membres du réseau. La réflexion est également lancée pour développer une animation à destination des stagiaires.

- **Intervision des directeurs bruxellois**

Les directions sont parfois isolées dans leur fonction, et manquent parfois d'outils et d'occasion de mise en commun pour la gestion des ressources humaines et le développement de leur centre. C'est en tout cas le constat que font les directeurs des AID bruxelloises. Pour y remédier, ils ont exprimé le souhait de mettre en place un espace de rencontre régulier, où ils pourraient discuter de leur quotidien et affaires courantes. Après un moment de réflexion sur la réponse la plus appropriée, la Coordination leur a proposé un système d'intervision mensuelle.

Dans la ligne de mire. Les rencontres continueront jusqu'à la fin de l'année 2019, cette fois encadrées par une formatrice du CIEP Communautaire. Une évaluation est prévue, pour décider du maintien éventuel du dispositif et des possibles partages de la méthode et résultats obtenus.

3.4 L'approche par compétences

L'AID Coordination défend les spécificités du secteur de la formation socioprofessionnelle afin qu'elles soient reconnues dans la mise en place des systèmes belges et européens de reconnaissance des acquis d'apprentissage tout au long de la vie. Depuis près de 20 ans, l'AID Coordination travaille sur le développement de l'Approche Par Compétences et est actuellement identifiée comme un de ses principaux experts. L'approche par compétences est utilisée pour réorganiser la formation, construire des passerelles et filières, réexaminer la façon dont sont faites les évaluations et la sélection

des stagiaires, repositionner les objectifs de formation, ou encore accroître la fluidité du parcours des stagiaires à la sortie.

Dans le cadre du nouveau décret RW, chaque centre a dû se positionner dans une ou des catégorie(s) de filière et décliner son programme de formation en compétences, connaissances et aptitudes tant techniques que socioprofessionnelles visées par la filière. Afin de les soutenir dans la mise en œuvre du renouvellement d'agrément, nous avons développé des formations ou des accompagnements d'équipe complets depuis l'analyse de la demande jusqu'à la recherche de financement.

C'est pourquoi, tant à Bruxelles qu'en Région wallonne, nous sommes sollicités afin de développer les acquis de la méthodologie Thésée et de l'adapter aux contextes belge et européen. Ces demandes sont issues aussi bien de nos membres que des centres d'autres fédérations. A partir du moment où les demandeurs de l'accompagnement ne font pas partie des membres intégrés du réseau, les prestations rendues sont facturées. Ces accompagnements visent systématiquement à doter les centres des outils adaptés et de la compréhension nécessaire pour leur permettre de fonctionner en autonomie dans le cadre de l'approche par compétences.

Nous poursuivons, au niveau européen, et encore plus depuis que nous occupons une place au sein du groupe expert ECVET francophone, l'investissement dans le développement des systèmes de reconnaissance des acquis afin d'une part de rester vigilant tant aux risques qu'ils pourraient générer pour le secteur et notre public qu'aux opportunités de valorisation des uns et des autres. L'AID Coordination veille plus particulièrement aux nouveaux développements de l'approche par compétences sur trois aspects : les compétences transversales, la place des référentiels dans la formation, et les outils d'évaluation adaptés aux pédagogies d'adultes. Elle veille aussi à se doter des instruments et compétences nécessaires à la poursuite de ces développements.

3.5 L'investissement au sein de la commission pédagogique de l'Interfédé

1. De façon transversale

L'Interfédé s'est dotée de deux structures – la Commission pédagogique et le Groupe de Travail pédagogique – afin de mutualiser les réflexions et actions en matière de formation continuée des travailleurs du secteur. L'action pédagogique développée via l'Interfédé est le résultat d'une concertation entre les cinq fédérations.

L'objectif est de proposer aux travailleurs du secteur des leviers pour leur permettre de comprendre, de s'approprier et de répondre aux différents enjeux et évolutions de leur métier à différents niveaux.

- 1. Le contexte socioéconomique :** les stagiaires sont confrontés à des réalités de précarité nouvelles. Le marché de l'emploi demeure peu dynamique et fragile. En parallèle, les allocations de remplacement sont à présent de plus en plus conditionnées à des comportements prescrits, contrôlés et donc susceptibles d'être réduites ou retirées. Outre la précarité que cela génère, l'impact est aussi réel sur la motivation des stagiaires à s'engager dans des parcours d'insertion à la fois contraints et qui n'augurent pas automatiquement l'accès à l'emploi.
- 2. Le contexte institutionnel :** cadre européen des certifications, approche par compétences, référentiels, reconnaissance des acquis, validation des compétences... sont autant de contraintes nouvelles qui s'imposent progressivement selon l'évolution des institutions et des cadres réglementaires.

Autant d'éléments qui transforment les pratiques pédagogiques et que les travailleurs sont obligés d'intégrer.

- 3. Le contexte professionnel :** les métiers techniques sont en perpétuelle évolution, ce qui suppose une veille sur cette évolution, mais aussi des compétences nouvelles à acquérir par les travailleurs et à traduire dans les processus pédagogiques.

Les différentes actions pédagogiques proposées par l'Interfédération visent donc à permettre aux travailleurs du secteur de pouvoir faire face à ces différentes évolutions. C'est-à-dire les comprendre, les intégrer, s'y adapter tout en veillant à préserver l'identité propre du secteur, c'est-à-dire d'une part ses finalités d'égalité et de lutte contre les discriminations et d'autre part, ses pratiques pédagogiques originales qui veillent à transmettre des savoirs et des savoir-faire qui ont du sens, qui sont à la fois adaptés aux besoins des stagiaires et aux réalités du marché de l'emploi.

2. De façon spécifique

1. *Poursuite du GT Contours de la fonction de l'accompagnateur social, renommé en 2018 en GT contours de la fonction de l'accompagnateur psycho-socio pédagogique et professionnel :*

Une démarche a été initiée pour élaborer les contours de la fonction d'accompagnateur en CISP en 2017 et s'est poursuivie en 2018 . Cette démarche s'inscrit dans l'action de formation des travailleurs du secteur et vise à préciser les contours de cette fonction.



Les résultats de la démarche ont été présentés à la commission pédagogique début 2018 qui a décidé de poursuivre les travaux afin de réaliser un référentiel présentant les compétences à mobiliser pour les différents axes définissant l'accompagnement, à savoir:

- L'accompagnement psycho-social ;
- L'accompagnement pédagogique ;
- L'accompagnement socio-professionnel.

La fin des travaux est prévue en septembre 2019 et les résultats seront présentés pour la fin de l'année au secteur. Grâce à cette production, de nouvelles formations pourront voir le jour dans le programme de formation de l'Interfédération.

2. *Participation à la refonte du programme de formation :*

2018 a été signe de changement pédagogique à l'Interfédé. La Commission pédagogique a mené une étude sur les besoins en compétences et en formation des travailleurs du secteur. Processus de plusieurs mois auquel les CISP ont largement contribué. Une fois les conclusions rendues et présentées, il a fallu entreprendre un travail de fond pour remanier et repenser le programme de formation de l'Interfédé, afin de l'adapter aux attentes du secteur. Ce travail a notamment été entrepris via le GT Péda de l'Interfédé, mais également via des réunions de réflexion plus ponctuelles, auxquelles l'AID Coordination a pris part. Ce travail a abouti sur un programme de formation renouvelé pour 2019 et 2020, et continue en 2019.

Enjeux, chantiers pour la réflexion et l'animation pédagogique

Les enjeux et les chantiers que nous avons identifiés sont restés d'actualité et ils continueront à nous mobiliser pour l'année 2019 :

- **La formation des travailleurs ;**
- **Les savoirs de base en situation professionnelle ;**
- **L'évaluation et à travers elle, la reconnaissance des acquis pour, à terme, concourir à leur validation voire leur certification.**

4. Le développement

L'AID Coordination comme outil facilitateur et l'AID Coordination comme initiateur, porteur de projets.

4.1 Introduction

Nos choix consistent à développer des projets qui correspondent à des thématiques que nous travaillons ou qui sont travaillées dans des centres. Il s'agit en effet de permettre, au travers de ces projets, de financer le développement et l'innovation des actions du réseau. Innovation qui doit être couverte par des recettes nouvelles.

Dans ces dossiers, nous veillons à ce que, en fonction du type de projet, du budget, du travail réalisé par le centre, de son expertise... des moyens financiers soient également renvoyés dans les centres. Autant que possible, nous impliquons les centres du réseau dans les projets, d'une façon montante comme descendante. L'objectif est de maximiser les impacts des différents projets sur les centres et le secteur.

Ces divers projets répondent aux demandes des centres ou à des problématiques identifiées par l'AID Coordination. Ils abordent des thématiques fortes visant au développement d'outils communs ou de développement de relations partenariales, dans une vision de développement de l'ensemble du réseau et des centres. Cela a permis de mettre au point la méthodologie Thésée et de prolonger l'expérience pour développer des outils d'approche par compétences adaptés à la vie des centres ISP. Les projets menés ou déposés visent un élargissement et un approfondissement de cette méthodologie dans diverses dimensions.

- Une **dimension partenariale**, visant à élargir l'assise de nos méthodes et des reconnaissances possibles des acquis de formation : RECTEC, Step4-SFC et NT4S. Ils se font en partenariat avec une grande part des institutions représentatives de l'éducation et de la formation des adultes en Belgique francophone : Le Forem, Bruxelles Formation, la Promotion Sociale (SEGEC), Le Consortium de Validation des Compétences, l'IFAPME, etc. Ces projets ont permis les échanges sur les méthodes, les contenus, mais aussi la création de passerelles innovantes, et constituent un travail qui devra donner ses effets en termes de parcours pour les stagiaires dans les années à venir. A un autre niveau, le projet EFT suivi par le projet NT4S concourent à ces mêmes objectifs en permettant une analyse comparée des dispositifs légaux et organisationnels des pratiques de formation par le travail entre différents partenaires européens.
- Une **dimension pédagogique**, développant des outils pédagogiques et d'évaluation très concrets, articulés à l'approche par compétences et adaptés aux réalités des centres. Des outils ont été réalisés notamment au niveau de l'évaluation diagnostique des compétences transversales. Enfin, une autre dimension du projet EFT, déclinée dans le projet NT4S s'attaque à la question pédagogique de la formation des formateurs en EFT.
- Une **dimension sociale**, permettant de garantir nos spécificités de secteur et l'intérêt de notre public: nous avons développé une réflexion sur les compétences sociales, aussi appelées compétences transversales ou savoir-faire comportementaux en situation professionnelle, à la fois sur un plan interne, en lien avec l'Interfédération, et dans le dépôt de plusieurs projets européens depuis 2014.

4.2 L'AID Coordination comme initiateur et porteur de projet

De nouveaux projets ont été déposés en 2018 dans le cadre des actions clés 2 et 3 du programme Erasmus+ et d'Interreg.

En ce qui concerne les actions clés 2, l'AID Coordination a déposé deux projets en tant que porteur : Upskill et Impulse. Le premier visant à poursuivre le développement des savoir-faire comportementaux mais plus particulièrement axé sur un public de migrants afin de leur permettre une meilleure insertion dans l'emploi. Le second, Impulse, avait pour objectif de travailler les systèmes d'évaluation en place dans la formation non formelle afin d'aboutir à une reconnaissance des acquis des adultes peu qualifiés en s'appuyant sur la démarche qualité.

Nous avons également été sollicité par des partenaires français dans le cadre de deux autres projets afin d'y être partenaire : « L'Europe donne des ailes à vos projets » et Psych Up. Dans le cadre du dépôt du projet « L'Europe donne des ailes,... », nous avons pris une part active à la rédaction du projet étant donné que le porteur avait peu d'expérience en la matière. Le projet portait sur le développement des parcours de montée en compétences des apprenants (ici en restauration), via les mobilités internationales et la création d'outils pour améliorer les modalités d'accompagnement de publics fragilisés. Cependant, il n'a pas été accepté, tout comme les projets Impulse et Upskill. Le dernier projet dans le cadre de l'action clé 2 du programme Erasmus+, Psych Up, a par contre vu le jour et été lancé fin de l'année 2018. Nous le développons ci-après.

L'AID Coordination a été également sollicitée dans le cadre d'un partenariat action clé 3 du programme Erasmus+ mais il n'a malheureusement pas pu voir le jour. Il s'agissait d'un projet déposé par un organisme portugais qui désirait que nous participions au développement du profil de compétences du technicien de système informatique.

L'AID Coordination, avec Syneco, a également pris activement part à l'écriture d'un projet Interreg Europe Nord-Ouest, finalement déposé par un partenaire français ; projet qui n'a pas passé l'étape de présélection. Le projet INCLUDE (pour *Innovative tools for a more inclusive labour market for refugees*) avait pour objectif la formation et l'accompagnement de réfugiés à l'entrepreneuriat social solidaire. L'idée était de participer à l'insertion socioprofessionnelle de ces publics via le développement de leur activité en économie sociale, ainsi que la création d'outils de référence pour équiper les encadrants/formateurs de publics ISP à l'accompagnement de ces publics vers la création de leur activité via l'entrepreneuriat social.

Outre ces projets, en 2018, trois projets Erasmus+ poursuivent leur développement et un nouveau a débuté :

- **Step 4-SFC** (2016-2019) ;
- **RECTEC** (2016-2019) ;
- **NT4S** (2017-2019) ;
- **Psych-Up** (2018-2021).



*Ces projets ont été financés avec le soutien de la Commission européenne.
Ce rapport reflète uniquement les points de vue de ses auteurs
et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage des infos qui y sont contenues.*

Les projets Erasmus+ « STEP 4 SFC » et « RECTEC » ont continué à s'investir dans l'identification et le développement des savoir-faire comportementaux en situation professionnelle et des compétences transversales des stagiaires en ISP.

L'objectif sous-tendant ces projets est de permettre une appropriation critique de l'approche par compétences, en vue soit de l'adapter au secteur ISP, soit de la compléter pour préserver la spécificité des actions mises en œuvre par le secteur. Ainsi, des adaptations, des garde-fous et des compléments sont ajoutés aux méthodologies d'approche par compétences.

Nous pensons que certains aspects pédagogiques doivent être mis en dehors de l'approche par compétences, ou du moins sortis des logiques d'évaluation sommative ou trop standardisées. En particulier, ce qui a trait au travail de (re-)socialisation, de développement de comportements ou de pensées critiques et citoyennes.

1. **STEP 4 SFC (2016-2019)**



STEP 4 | SFC

<https://fr-fr.facebook.com/Step4SFC/about>

<http://step4-sfc.eu/>

<https://mooc-forem-sfc.eu/>

Le contexte du projet

Le projet Step4-SFC proposera des réponses diverses, pratiques et opérationnelles aux formateurs qui souhaitent se former et disposer d'outils pour :

- La conscientisation et la sensibilisation des stagiaires aux savoir-faire comportementaux (SFC) en situation professionnelle (entretien individuel, module de sensibilisation...);
- La communication sur l'importance des savoir-faire comportementaux (capsules vidéos, exposés interactifs...);
- La mise en œuvre d'activités pédagogiques de suivi, de développement et de remédiation.

Ce projet fait suite à l'intégration des formations de formateurs dans les programmes des partenaires qui dénoncent le manque d'outils pédagogiques permettant de travailler et de développer les SFC avec leurs apprenants.

Cette construction se fera en collaboration avec les formateurs et formatrices de centres de formation de base et avec des professionnel-le-s en lien avec des situations de travail et/ou de formation qui entrent dans les priorités suivantes :

- Améliorer l'acquisition des compétences de base et transversales pertinentes et de haut niveau dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- Transparence et reconnaissance des aptitudes et des qualifications pour faciliter l'apprentissage, l'employabilité et la mobilité des travailleurs ;
- Améliorer l'accès à la formation et aux qualifications pour tous via l'EFPC.

Les résultats attendus à l'issue du projet (février 2019)

Les activités liées au projet concernent l'élaboration, le testing, l'adaptation, l'adoption et la mise en œuvre :

- Des nouvelles méthodologies d'apprentissage via la création d'un MOOC (Massive Open Online Courses) ;
- Des outils et méthodes de professionnalisation et de développement professionnel des formateurs ;
- Des leviers pour faciliter la reconnaissance des aptitudes (donc des SFC dans notre cas), en orientant nos réflexions vers les éventuels liens possibles avec les certifications existantes au niveau des compétences techniques.

2. RECTEC (2016-2019)



<http://rectec.ac-versailles.fr/>

RECTEC est un projet Européen qui réunit des experts français, luxembourgeois et belges et vise à reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les certifications.

Centres AID impliqués : AlterForm (partenaire direct du projet), Croc'Espace et Agora (partenaires associés aux expérimentations).

Le contexte du projet

La reconnaissance des compétences transversales pour accéder aux qualifications et à l'employabilité durable se heurte aujourd'hui à une multitude de répertoires, qui croisent les compétences dites de base et les compétences clés. Marquée par les compétences dites « de base » renvoyant souvent à une logique de savoirs de base - lire, écrire, compter -, cette entrée peut empêcher d'adopter une véritable approche par compétences. Nos priorités s'orientent vers l'utilisation d'un référentiel commun des compétences transversales graduées par niveaux de maîtrise. Ces niveaux de maîtrise prennent en compte ceux du Cadre Européen des Certifications (CEC), intègre et distribue les compétences clés et celles dites de base.

Chacun des pays concernés - Belgique, France, Luxembourg - rencontre les mêmes problèmes en lien avec leur approche historique des « savoirs de base ou instructions de base » ancrée dans la formation initiale (scolaire). Ces trois états membres cherchent aujourd'hui à reconnaître les compétences de ces populations par des certifications professionnelles. Un deuxième enjeu transnational concerne « la maîtrise de la langue française » comme langue de travail et de reconnaissance professionnelle. Or, considéré comme faisant partie des « savoirs de base », le français professionnel n'est pas calibré en tant que compétence transversale professionnelle et cet objet d'élaboration dépasse les frontières de chacun de ces pays. Enfin, ces trois états membres ayant beaucoup œuvré pour la reconnaissance des compétences clés, sans lien avec les certifications professionnelles, le projet RECTEC a pour ambition de fédérer plusieurs projets européens portés par les partenaires en termes de « compétences clés », « savoir-faire comportementaux » ou encore « développement du potentiel personnel ».

Les résultats attendus à l'issue du projet (juin 2019) :

- Utilisation du référentiel de compétences transversales par les dispositifs d'insertion et formation professionnelle des trois états membres, en lien avec des certifications professionnelles ;
- Installation des démarches d'évaluation élaborées pendant le projet dans le cadre des orientations et des formations des publics peu qualifiés (en amont des

certifications, en particulier pour reconnaître les pré-requis d'accès aux certifications) ;

- Diffusion des productions à un nombre important de partenaires européens, porteurs de projets en cours, œuvrant pour le développement des compétences de base, d'alphabétisation et de formation linguistique des migrants ;
- Diffusion auprès des centres documentaires et des têtes de réseau d'organismes et associations œuvrant dans le champ de l'intégration professionnelle des populations migrantes (Centre Européen des Langues Vivantes, CELV Gratz en Autriche, entre autres).

3. NT4S (2017-2019)



NOUVEAUX OUTILS POUR NOUVELLES COMPÉTENCES EN FORMATION PAR LE TRAVAIL

<http://www.nt4s.eu>

Le contexte du projet

La formation professionnelle des jeunes et adultes est au cœur de biens des enjeux : employabilité, compétitivité, croissance, lutte contre le chômage, inclusion, etc. Par ailleurs, tant pour des raisons qui touchent à la fois à la motivation des apprenants que pour des questions d'adéquation aux besoins des employeurs, les modèles d'apprentissages qui rapprochent la formation de l'entreprise ont le vent en poupe dans la plupart des pays européens : système dual, alternance, stages en entreprise, contrats d'insertion, entreprises de formation par le travail, chantiers d'insertion... chaque pays développe des initiatives propres, mais relativement proches et complémentaires.

Toutefois, sur le terrain, il apparaît que si le système est bon, il ne suffit pas de décider de faire du partenariat formation/entreprise pour que cela fonctionne : transmettre des savoirs, des gestes techniques, des attitudes professionnelles, motiver un apprenant à aller au bout de sa formation, de s'inscrire durablement dans l'emploi, de l'aider à lever tous les obstacles à son inclusion, sont autant d'éléments qui ne s'improvisent pas. Développer des formations, en lien avec le monde du travail, requiert donc une organisation pédagogique rigoureuse et adaptée.

Sur cette base, l'objectif est d'améliorer les compétences des formateurs en leur proposant des moments et des espaces de partage de leurs savoirs, savoir-faire et outils de formation, afin de s'enrichir mutuellement des bonnes pratiques développées par chacun. Par ailleurs, l'accent est conjointement porté sur une approche d'égalité de genre, de non-discrimination et de participation de groupes défavorisés.

Ce partage fera ainsi concrètement l'objet d'une production de nouveaux outils.

Résultats attendus

Parmi les objectifs spécifiques du projet NT4S :

- Amélioration de la compréhension et de la connaissance des outils de formation dans le modèle formation en situation travail ;
- Développement d'activités de formation et de nouveaux outils de formation ;
- Sensibilisation des décideurs sur les modèles d'apprentissage basés sur le travail.

4. Psych-Up (2018-2019)



<https://psych-up.net/>

Le Projet Psych-Up est un projet Erasmus+ de 35 mois porté par l'INFREP (France) qui a pour objectif, d'une part de tracer les contours de la fonction de « Référent troubles psychologiques » pour accroître les compétences des professionnels de l'éducation et de la formation professionnelle (EFP), et d'autre part d'améliorer l'accompagnement en formation des apprenants souffrant de troubles psychologiques durant leur formation. Le projet a été lancé en octobre 2018.

Le contexte du projet

Les troubles psychologiques s'accompagnent souvent d'une détresse sociale importante et de difficultés professionnelles, ce qui explique que les organismes de l'EFP accueillent de plus en plus de personnes affectées par ces problèmes.

Cependant, les professionnels travaillant dans le secteur de l'EFP ne disposent pas tous de l'expérience et des connaissances nécessaires pour travailler avec ce public cible. Ces derniers occupent des postes différents au sein de leurs organisations et, la plupart du temps, n'ont aucune connaissance (ou très peu) dans les domaines de la psychologie, de la psychiatrie ou du handicap mental. Par conséquent, ils ne sont pas toujours capables d'adopter les bonnes attitudes, de réagir de manière appropriée, d'adapter leurs outils/méthodes aux besoins de ces personnes. Une telle situation leur donne un sentiment d'impuissance et de frustration. En outre, cela peut sérieusement compromettre le succès du parcours de formation et d'insertion.

C'est sur base de ces constats que les partenaires du projet ont décidé de lancer un projet visant à renforcer les compétences des professionnels de la formation aux adultes, pour améliorer l'accompagnement des apprenants affectés par des troubles de santé mentale tout au long de leur parcours de formation.

Résultats attendus

- L'émergence de référents dans les centres d'enseignement et de formation professionnelle spécifiquement chargés d'améliorer le soutien aux personnes atteintes de troubles psychologiques ;
- L'élaboration d'un parcours de formation destiné aux professionnels de l'enseignement et de la formation professionnelle, issu du référentiel développé ;

- Des améliorations significatives dans la manière dont les professionnels de l'EFPP traitent les personnes affectées par des troubles psychologiques ;
- L'émergence d'une communauté de pratique au niveau européen sur le thème des troubles psychiques et psychologiques ;
- A moyen-terme, les principaux impacts attendus du projet sont tant un meilleur accompagnement du parcours de formation destinée aux personnes souffrant de troubles psychologiques que l'amélioration de l'offre de formation continue des formateurs dans laquelle les partenaires sont pleinement investis.

4.3 Expertises et prestations externes

Nous sommes amenés à faire de nombreuses interventions à la demande des centres AID, mais également de centres hors réseau et d'institutions :

- **Chargé de cours à l'Institut Cardijn en BAC3 assistant social** : « Analyse des politiques publiques d'insertion socio-professionnelles ». Ce partenariat figure une reconnaissance de notre expertise en tant qu'acteur de terrain et acteur politique. En diversifiant les supports de travail et en alternant exposés théoriques ou plus pratiques, sessions collectives ou travaux de groupes, rencontres et visites de terrain, ce cours de 28 périodes est aussi l'occasion d'enrichir nos partenariats et nos réflexions sur les politiques publiques en invitant différents intervenants issus du réseau (MOC, Fondation Travail Université...) ou externes (Promotion sociale, CEFA, CPAS, Forem, Carrefour emploi/formation, CPAS, Missions régionales, Lire et Ecrire, services TSE de la CSC...) afin de croiser les pratiques, les réflexions et proposer de la sorte aux étudiants de dernière année de développer une lecture critique des politiques menées en Belgique francophone en regard du parcours professionnel qu'ils sont sur le point d'initier.
- **Encadrement du Groupe de travail Interfédération « Contours de la fonction de l'accompagnateur psycho-socio pédagogique et professionnel »** : GT issu de la demande de la Commission pédagogique de l'Interfédération. Une démarche a été initiée en 2017 et s'est prolongée en 2018 pour élaborer les contours de la fonction d'accompagnateur en CISP. Cette démarche s'inscrit dans l'action de formation des travailleurs du secteur et vise à préciser les contours de cette fonction en vue de produire un référentiel de formation pour celle-ci.
Les travaux se clôtureront en 2019 et seront présentés au secteur par l'Interfédération.

4.4 L'AID Coordination comme outil « facilitateur »

Suivi des appels à projet : si l'AID Coordination mène des projets d'initiative en lien avec des préoccupations développées dans les centres, son rôle est aussi de soutenir les projets de développement émanant des centres eux-mêmes, de rechercher et d'apporter des réponses en fonction de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs demandes.

C'est le cas notamment avec le **réseau RISOME**, Réseau Inclusif pour une Société Ouverte aux Migrants et aux Etrangers destiné à organiser les différentes actions liées aux migrants dans le mouvement et des acteurs proches. La récente structuration du secteur ILI a, à ce niveau, accélérer le processus.

L'AID Coordination et le MOC ont joué un rôle de soutien et d'appui en termes d'organisation et de structuration du réseau qui compte plusieurs centres AID parmi ses membres. Un site internet a été réalisé par l'AID Coordination pour le compte du réseau afin de donner une plus grande visibilité à ce projet : <http://www.risome.be/> Ce travail continuera d'être mené en 2019 avec pour objectif que le réseau obtienne des moyens propres pour son fonctionnement.

Par ailleurs, en termes d'accompagnement et d'aide dans le montage de dossiers de demande de subsides, nous avons accompagné et rentré des dossiers pour compte de nos centres, il s'agit entre autres des dossiers suivants :

- Accompagnement des équipes dans le cadre de l'appel à projets conjoint de l'APEF ;
- Accompagnement des centres dans le montage de dossiers de subsides, la mise en réseau, les démarches et la consultance par rapport aux nouveaux projets : Interreg, Région Wallonne (Prison), Forem (Migrants)... Nous travaillons avec les centres concernés à la rédaction du dossier, à trouver des partenaires mais aussi en intermédiaire vis-à-vis d'organismes de financement quand cela s'avère nécessaire ;
- Veille et suivi des appels à projet pour les centres ;
- Soutien à la sollicitation des financements autres : fondations, fonds de formation...

4.5 Le soutien aux projets d'entreprise d'économie sociale

Au travers des collaborations avec Syneco, la pertinence de la complémentarité de nos approches se confirme. Pour l'avenir, il nous incombe de l'organiser sur le fond, pour pouvoir répondre le plus adéquatement aux besoins des acteurs de l'économie sociale d'insertion du mouvement. « (Re)politiser » l'économie sociale est important. Face aux défis économiques et sociaux, face aux enjeux qui lient développement et environnement, il est nécessaire de faire mouvement pour positionner l'économie sociale en tant qu'alternative et plus seulement comme un « tiers secteur » marginal auquel on délègue ce que l'Etat et le secteur privé ne peuvent (veulent) prendre en charge. Pour cela, il faut sans doute repositionner l'économie sociale, l'identifier plus clairement dans le champ de l'économie et mettre en valeur ses spécificités.

L'accompagnement, la coordination, l'aide au développement et à la réflexion, la représentation... sont des besoins réels des acteurs d'économie sociale liés aux AID. Il nous revient de structurer et de renforcer ces services.

Divers projets d'économie sociale aujourd'hui aboutis sont nés des centres AID (Rappel à Tubize, La Ressourcerie de la Dyle à Genappe, La coopérative de la savonnerie et Couleur Terre à Beauraing, CF2D à Bruxelles...).

En 2018, un nouveau projet est sur les rails : un service de maintenance informatique organisé au départ de l'A Idées Formation à Nivelles. Ce service *ID Clic*, développé au sein de l'AID dans un premier temps, a pour vocation, si sa viabilité se confirme, de venir à terme compléter les initiatives d'économies sociales développées depuis nos centres ISP. Ce projet fait lui aussi l'objet d'un accompagnement de Syneco.

5. L'aide à la gestion

5.1. Implications transversales

Une spécificité de l'AID Coordination est la mise en œuvre de ses actions de suivi qui peuvent alternativement privilégier une dimension collective ou une intervention individuelle au plus proche des besoins spécifiques formulés.

1. Une logique de réseau

L'aide à la gestion se matérialise à travers la participation systématique d'un permanent de l'AID Coordination aux structures de gestion et de suivi des centres. Cette présence permet d'approcher au plus près la réalité de chacun ainsi que les difficultés et questions qui se posent. Fort de la connaissance particulière mais aussi de l'expérience acquise conjointement au sein des différentes structures, les réponses proposées sur mesure sont ainsi davantage ciblées, tant au niveau des questions professionnelles ou pédagogiques, que de la recherche de moyens financiers ou d'une série de supports d'aide à la gestion.

Parmi les outils proposés aux centres, citons quatre initiatives spécifiquement gérées au niveau de l'AID Coordination et offertes aux centres dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions :

1. **Une base de données commune.** Chaque centre est tenu de répondre aux injonctions légales communes en matière de rapport administratif. Or le dernier décret "CISP" nécessite d'intégrer une série d'adaptations à cet égard. L'AID Coordination offre dès lors à ses centres l'usage centralisé d'une base de données relative à leurs stagiaires qui rencontre à la fois les prescrits de la réglementation mais aussi les observations directement formulées par les centres. La transition vers la nouvelle base de données FMPro s'est définitivement opérationnalisée sur l'année 2018. Malgré les séances de formation et un accompagnement soutenu, la complexité de la base et de certains encodages, surtout dans le cas des formations plus "à la carte" a constitué un réel frein auprès des utilisateurs. Un autre frein majeur a été l'absence de contrôle et de maîtrise de l'outil pour opérer des modifications ou développer d'autres formats de sortie. De sorte qu'en 2019, même si certains centres se sont investis dans la nouvelle base, d'autres alternatives plus durables et moins coûteuses seront envisagées afin de permettre un encodage des données stagiaires plus flexible selon la diversité des situations et davantage en phase avec les réalités de terrain.
2. **Des assurances mutualisées.** L'AID Coordination permet à ses centres de se regrouper en vue de se prémunir de certains aléas et incidents qui peuvent

survenir au sein du secteur de l'insertion socio-professionnelle. L'assureur préférera effectivement aborder un risque plus conséquent dont la probabilité qu'il survienne est rendue moins aléatoire à partir du moment où elle est gérée collectivement. Au final la couverture négociée collégialement se révélera d'autant plus large et la prime à assumer d'autant moins lourde à supporter individuellement.

3. **Un Fonds de solidarité.** Un accident peut lourdement impacter la poursuite des activités d'un centre amené à indemniser un collaborateur. L'AID Coordination propose dès lors à ses centres de développer une logique assurantielle solidaire via une contribution complémentaire volontaire alimentant un Fonds qui pourra être activé selon les circonstances.
4. **Une trésorerie commune.** La logique de financement des centres s'inscrit en décalage avec la gestion effective de ses activités au quotidien, des tensions peuvent dès lors naître et plonger momentanément un centre en difficulté... pendant qu'un autre sera simultanément et momentanément moins exposé. Ouvrir la possibilité d'un flux entre structures selon les besoins ponctuels assure une gestion globalement plus sereine à partir de l'instant où elle est arbitrée par l'AID Coordination qui veille à la défense des intérêts de chacun.

2. Une approche individualisée

L'AID Coordination est certes un outil de solidarité mais le temps nécessaire est accordé selon le cas de figure pour l'organisation d'un suivi rapproché d'un centre, que ce soit dans le cadre de difficultés passagères ou de phases de développement ou de réorganisation par exemple. Pour autant qu'elle reste dans le cahier des charges de l'AID Coordination, l'objectif est que toute demande soit rencontrée : voir ci-après et point suivant (5.2.) pour illustration.

Depuis plusieurs années se développe par ailleurs une fonction partagée d'« aide à la gestion » sous la forme d'un soutien à la gestion des ressources humaines (profils de fonction, recrutement, respect de la législation, processus d'évaluation...), ou sous forme d'un accompagnement pour les questions relatives au management.

Les demandes précédentes nécessitent un volume de travail important, mais des demandes plus ponctuelles peuvent également voir le jour, qui couvrent :

- Toute question liée à la législation sociale, comptable et fiscale ;
- L'accompagnement politique dans des négociations de dossiers tant au niveau régional que local ;
- L'accompagnement à travers les négociations avec les pouvoirs subsidiant (rejet de solde dans les dossiers FSE, demande de subsides à la Région wallonne...);
- l'accompagnement pour la mise en place de collaboration avec la Promotion sociale ;
- Le soutien pour l'obtention de moyens complémentaires dans le cadre de projets pilotes ;
- L'exploration de nouvelles pistes de financement (projets européens, Fondations...);
- L'aide à la gestion pour les volets économiques en cas de difficulté manifeste ;
- ...

A noter qu'un certain nombre de fusions entre centres ont été et sont encore à l'ordre du jour, afin de gagner en cohérence et de dégager des économies d'échelle. Or ces fusions ne s'improvisent pas et supposent un important travail de préparation en amont et un accompagnement des équipes pour permettre une réelle intégration des projets et des compétences en aval.

Au niveau comptable, quelques demandes d'accompagnement, de supervision, mais surtout d'implémentation d'outils comptables sont à signaler : mise en place d'une comptabilité analytique, d'outils de transferts vers les fichiers Excel des données comptables des dossiers solde, de relecture des comptes, des opérations de fin d'exercice et d'inventaire...

Enfin, en 2018, le règlement général de la protection des données est entré en vigueur le 25 mai 2018. Cette nouvelle réglementation invite chaque entreprise et association à repenser sa politique de gestion de l'information. Dans cette perspective, l'équipe AID a suivi différentes formations et informations en lien avec leur attribution en vue de prendre connaissance des nouvelles obligations légales. Suite à cela, l'InterAID de juin 2018 a été consacrée à une présentation de la réglementation mais surtout à la présentation d'outils très concrets qui proposaient une démarche pour se mettre en conformité avec cette législation (différents modèles de documents + Plan d'action en 13 étapes).

Dans la ligne de mire : Un suivi de même ordre sera à prévoir dans la perspective du registre UBO d'une part, et de la réforme du code des sociétés d'autre part.

5.2. Implications spécifiques en fonction de chacun

L'aide à la gestion, outil de solidarité entre les centres du réseau, est aussi à décliner en fonction des besoins spécifiques qui surgissent dans la vie des centres. L'équipe de l'AID Coordination peut alors être mise à contribution de façon plus soutenue pour la durée nécessaire à résoudre une situation de crise ou le temps de la réalisation d'une action spécifique.

En 2018, l'AID Coordination a été mise à contribution de manière diverse et pour diverses raisons. De façon non exhaustive nous citons :

- **La Chôm'hier**

L'année 2018 a été une année de transition pour La Chôm'hier et son projet d'économie sociale, la K-Fête. En 2017, il était pointé des difficultés RH persistantes, avec notamment des problèmes de stabilité pour l'encadrant technique de la K-fête et un départ du directeur qui semblait déjà inéluctable. Effectivement, le directeur a quitté ses fonctions au début de l'été 2018 et le conseil d'administration a été mobilisé pour faire de cette transition, une opportunité. Un travail de fond a été mené sur le nouvel organigramme de La Chôm'hier, en sollicitant les avis de l'équipe. Une personne a été embauchée pour la coordination du projet K-Fête et a trouvé un nouvel encadrant technique prêt à

s'investir dans le projet et une nouvelle directrice a été engagée en septembre. Tout ceci a demandé un travail important de réflexion et d'accompagnement.

Dans la ligne de mire. Pour 2019, l'investissement de l'AID Coordination à La Chôm'hier pourra être réduit, la nouvelle direction s'attellant à la résolution des problèmes et dysfonctionnements relevés et permettant à la structure de retrouver une certaine stabilité (dans son personnel, de son organisation interne, de ses activités). Néanmoins, nous suivrons l'évolution de la situation afin que cette stabilité retrouvée s'accompagne d'une réelle dynamique de renouveau et soit source de sérénité pour les équipes, et de nouveaux projets, particulièrement cruciaux pour la K-Fête.

- **AID Hainaut Centre**

Après avoir connu deux fusions en moins de dix ans, la première entre les deux OISP d'une part et les deux EFT d'autre part, la deuxième entre les EFT et les OISP dans le cadre du décret CISP, les AID du Hainaut Centre rencontrent le besoin de réfléchir l'intégration de ces projets et de construire un nouveau projet d'avenir mobilisateur pour les équipes et les stagiaires. Ce grand chantier mobilisera les équipes pendant plusieurs années, mais aussi les instances au sein desquelles l'AID Coordination investit un temps important.

- **Depromesem**

Les instances de Depromesem (CA+AG) ont connu plusieurs allées et venues, plusieurs mandataires ayant été remplacés. L'équilibre de ces instances a également été bousculé par la maladie, puis le décès, de leur président, Pierre-Antoine Stefanuto. De plus, après le départ de Joël Gillaux de l'AID Coordination, c'est Salima Amjahad qui est devenue la permanente chargée du suivi du centre. Un travail de réflexion permettant de trouver un nouvel équilibre a donc été entrepris, qui continuera en 2019 pour stabiliser les instances et l'organisation du centre.

- **CF2m**

Le centre interroge actuellement la légalité et la légitimité des conclusions d'un processus de contrôle de dépenses mené par les organismes chargés de la mise en oeuvre du Fonds Social Européen, estimant qu'elles cautionnent une approche arbitraire qui crée un dangereux précédent, exposant dès lors le centre à une incertitude fragilisant son mode de financement et donc son fonctionnement et sa pérennité, rendus aléatoires en l'état.

Compte-tenu de l'impact potentiel tant sur sa propre structure que sur celle des centres du réseau (et de l'ensemble de l'ISP en général) à Bruxelles, l'AID Coordination a apporté son support pour permettre, d'une part : la poursuite du travail de l'équipe au quotidien avec suffisamment de sérénité et, d'autre part : l'accompagnement de l'appel régional à solidarité lancé au secteur bruxellois afin de poursuivre les démarches juridiques entreprises à cet effet.

- **AID Soleilmont**

Le conseil d'administration de l'AID Soleilmont a fortement été renouvelé à l'assemblée générale de juin 2018, suite à différents départs (Fabrice Eecklaer –

Secrétaire régional MOC ; Joel Gillaux – Directeur AID ; Giovanna Circo – représentante VF Charleroi) ; et à de nouvelles venues (Adeline Bodson – Secrétaire régionale MOC ; Audrey de Briey – représentante AID). Une réflexion se poursuit sur la dynamique du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la structure.

Par ailleurs, les réformes en cours au niveau du secteur et en particulier celle de l'extinction des PTP impactent de plein fouet l'AID Soleilmont. L'EFT repense donc son organisation interne (par pôle d'activités) et mène une analyse de rentabilité économique des chantiers et de l'organisation de travail des travailleurs (en lien avec Syneco)... en vue d'assurer l'équilibre financier de la structure mais aussi d'atteindre ses objectifs pédagogiques et sociaux.

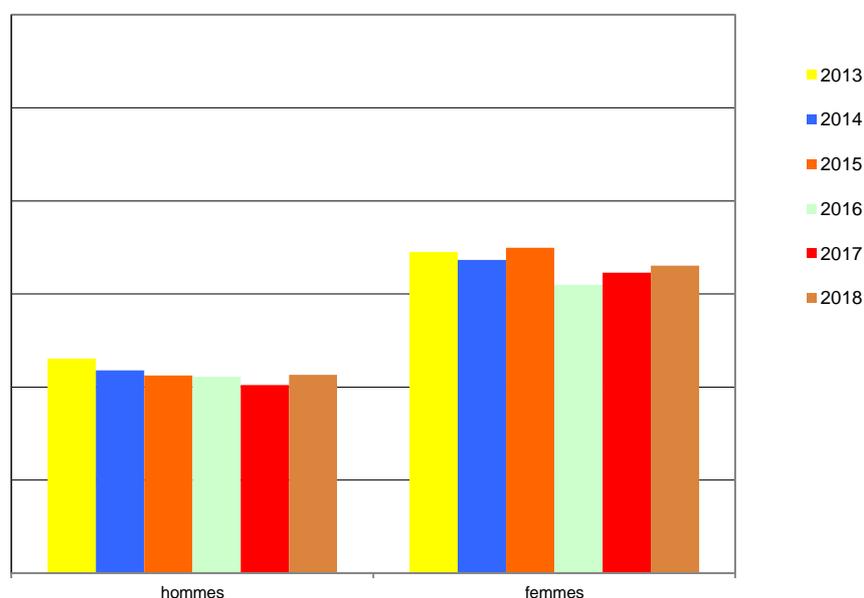
Ces changements prennent place dans le contexte d'une équipe fort déstabilisée suite à la maladie de longue durée de la Coordinatrice administrative, commerciale & technique et au décès d'un des formateurs, Patrice Lecuyer, à la fin de l'année 2018.

III. ORGANIGRAMME DE L'AID COORDINATION

Directeur		
Eric 1 ETP	Fonctions AID <ul style="list-style-type: none"> - Direction - Relations AID – MOC - Représentations - Suivi de centres - Suivi Risome pour AID 	Fonctions MOC <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Secrétariat Général - Mandat de co président de Lire et Ecrire en Wallonie et Lire et Ecrire Communauté Française
	Permanents	Myriam 1 ETP Porteuse de projet Représentation pour les projets Animation pédagogique : approche par compétences Suivi de centres
		Ludovic 1 ETP Coordination administrative et financière Suivi de centres Représentation pour les projets
		Salima 4/5 ETP Animation pédagogique Suivi d'un centre Porteuse de projet
		Séverine 1 ETP Chargée de communication Animation pédagogique Suivi de centres Porteuse de projet
Pôle administratif et comptable		Brigitte 1 ETP Secrétariat et organisation secrétariat Dossier assurances Fichiers stagiaires Communication
		Azédine 1 ETP Soutien au secrétariat Soutien à la comptabilité
Intervenant comptabilité Collaborateur externe	Yidhir 1/2 ETP	Comptable pour AID Coordination
Conseillère juridique Collaboratrice externe	Audrey 1/3 ETP	Fonctions AID <ul style="list-style-type: none"> - Représentations - Suivi d'un centre - Suivi dossiers juridiques

ANNEXE 1 : AU NIVEAU DES STAGIAIRES

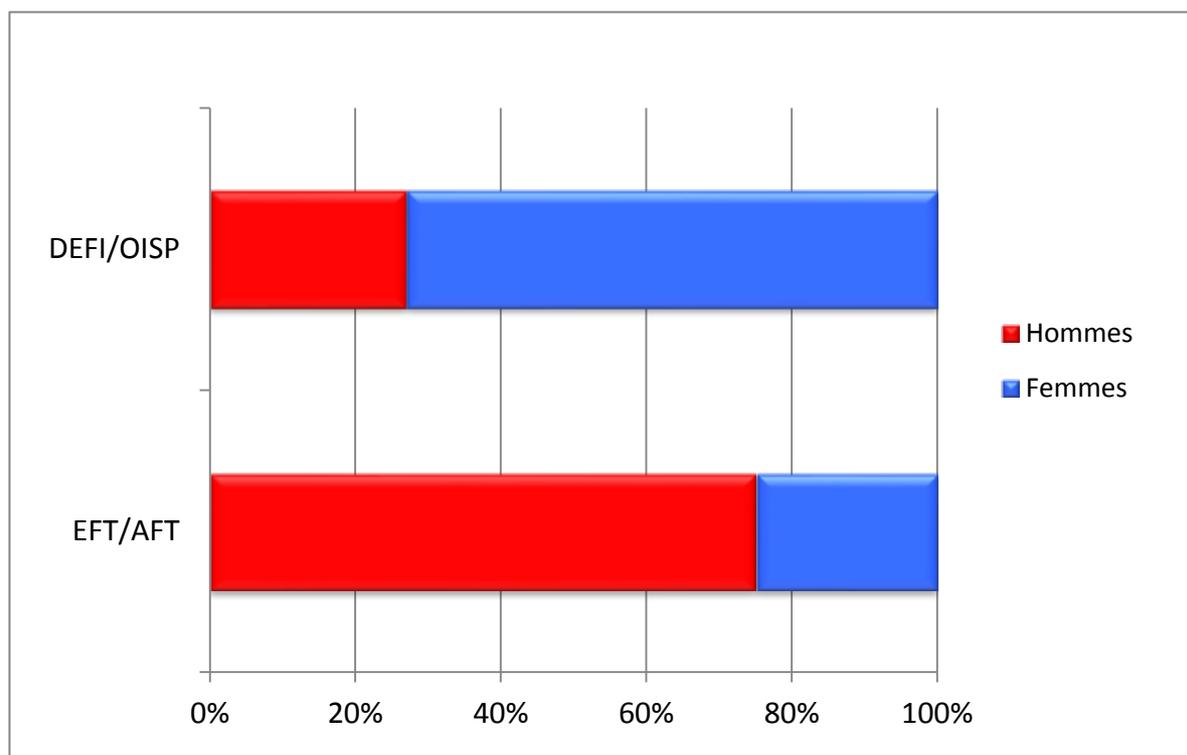
1. Ventilation du public accueilli par sexe



2018	Hommes	Femmes
Chiffres absolus	852	1.322
En pourcentage	39 %	61 %

Les femmes sont toujours largement majoritaire parmi les stagiaires. Il y a très peu d'évolution d'une année à l'autre. Les femmes sont majoritairement présentes dans les filières DEFI et OISP.

3. Des filières de formation sexuées



Les femmes sont plus nombreuses de manière globale. Si on regarde suivant le type de pédagogie développée, il apparaît clairement que les femmes sont moins présentes dans les filières EFT. Ce résultat est à mettre en regard avec le nombre de filière en DéFI/OISP et EFT/AFT.

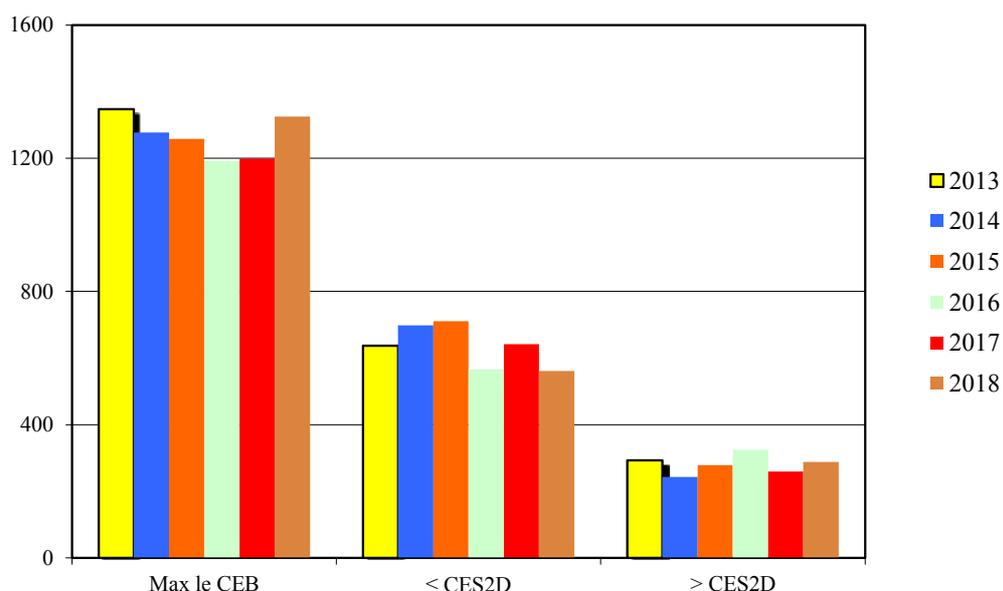
4. Niveau d'études à l'entrée par année

La mission des CISP est de former un public éloigné de l'emploi notamment pour des raisons de diplôme et correspond à nos options politiques. Comme le montre le tableau ci-dessous, on retrouve dans la structure des stagiaires AID en 2018 une forte proportion (64%) de stagiaires disposant au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CES2D) : 18% des stagiaires n'ont pas de diplôme, 20% disposent du CEB et 26% sont titulaires du CESDD. Les stagiaires ayant obtenu leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) constituent 13% des bénéficiaires et seul 1% d'entre eux peuvent se prévaloir d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Enfin, une proportion importante de stagiaires (22%) dispose d'un diplôme qui n'est pas reconnu en Belgique.

2018	sans diplôme	CEB	CES2D	CESS	Supérieur	Non reconnu
Chiffres absolus	396	445	561	273	15	484
En pourcentage	18%	20%	26%	13%	1%	22 %

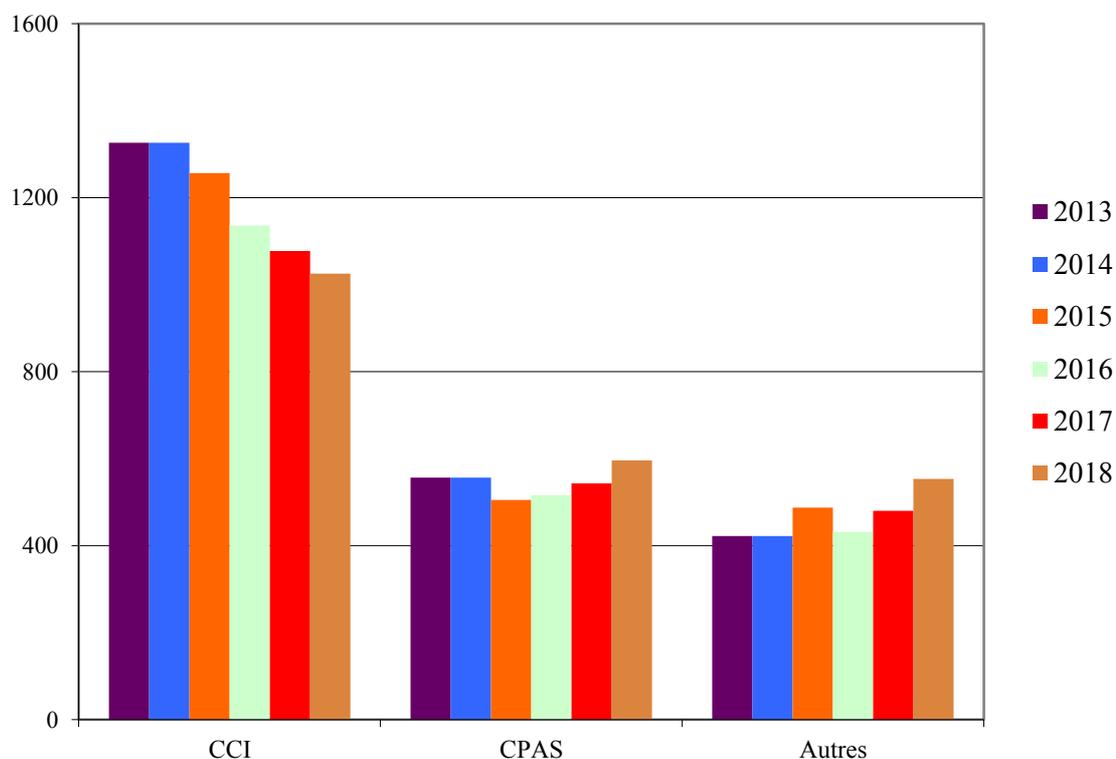
Pour conserver une vue sur notre graphique pluriannuel, nous précisons que les stagiaires ne disposant pas d'un diplôme reconnu sont repris sous la mention « max le CEB », tandis que les stagiaires disposant d'un diplôme « supérieur » sont repris sous la mention « > CES2D ».

Il est à noter que la hausse en 2018 du nombre de stagiaire ayant « max le CEB » s'observe également au niveau sectoriel où le phénomène fait l'objet d'une attention ciblée (via l'Interfédé).



5. Statuts administratifs à l'entrée

Jusqu'en 2015, les stagiaires étaient répertoriés selon trois statuts que nous avons conservés pour nous permettre des comparaisons sur notre graphique pluriannuel : chômeur complet indemnisé (CCI), bénéficiaire des allocations du CPAS et demandeur d'emploi inoccupé hors CCI.



	Chômeurs indemnisés	Chômeurs non indemnisés	
		CPAS	Autres
Chiffres absolus 2018	1.025	596	553
En pourcentage	47 %	27 %	25 %

Les chômeurs complets indemnisés représentent 47% de notre public (-4% par rapport à 2017). Les 53% restant se répartissent entre les personnes relevant du CPAS (27%) et de la catégorie « autres » (25%) qui recouvre les personnes qui n'ont pas de revenu car elles sont à charge d'une autre personne. La diminution graduelle depuis 2015 de la proportion des stagiaires « chômeurs complets indemnisés » est interpellante et nous formulons l'hypothèse d'un lien avec l'activation du comportement de recherche d'emploi : les personnes exclues des allocations de chômage se retrouvent avec seule perspective l'assistance des CPAS ou de leur famille.

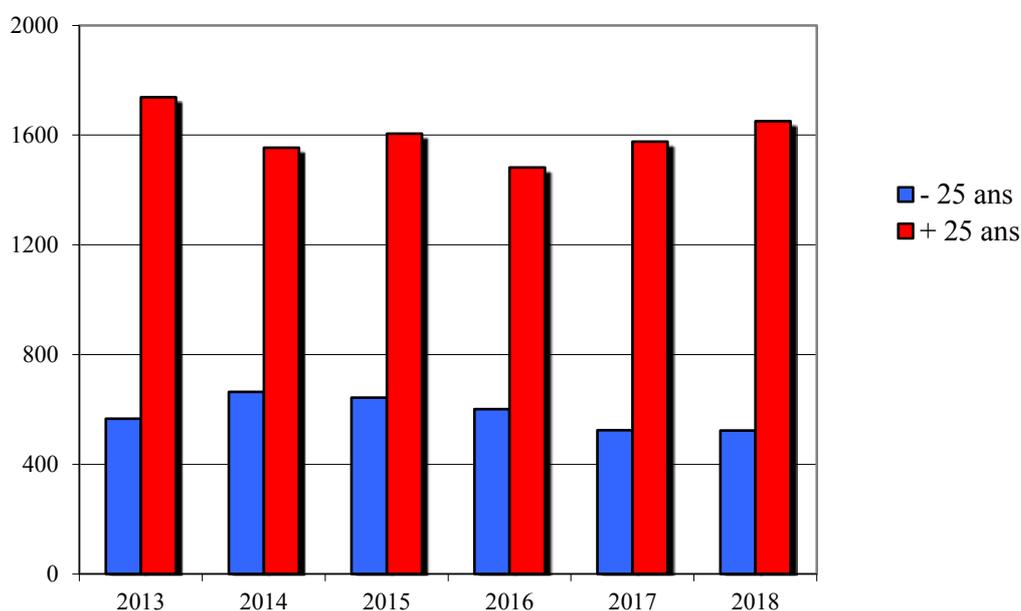
6. Ages des stagiaires à l'entrée

	- 25 ans	+ 25 ans	+ 50 ans
Chiffres absolus 2018	524	1.449	202
En pourcentage	24 %	67 %	9 %

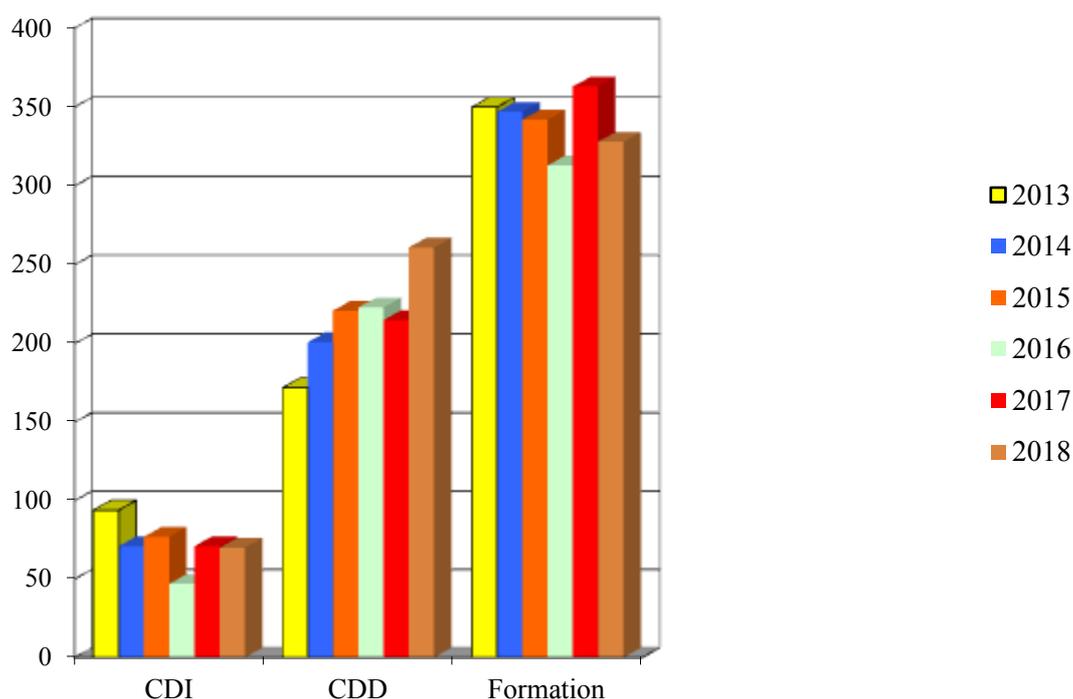
Les stagiaires qui fréquentent les centres de formation ont majoritairement plus de 25 ans (76% si on additionne les « + 25 ans » et les « + 50 ans »). Ce ne sont pas des jeunes qui sortent de l'école. Nous formulons l'hypothèse d'un lien avec la mise en place de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi qui, depuis le 1^{er} janvier 2015, n'est plus soumise à une limite d'âge et est donc applicable jusqu'à l'âge de la pension.

On peut par ailleurs constater une diminution graduelle des moins de 25 ans depuis 2015, cette tendance s'enregistre également au niveau sectoriel.

Pour conserver une vue sur notre graphique pluriannuel, nous précisons que les stagiaires de « + 50 ans » sont repris sous la mention « + 25 ans ».



7. Les résultats d'insertion

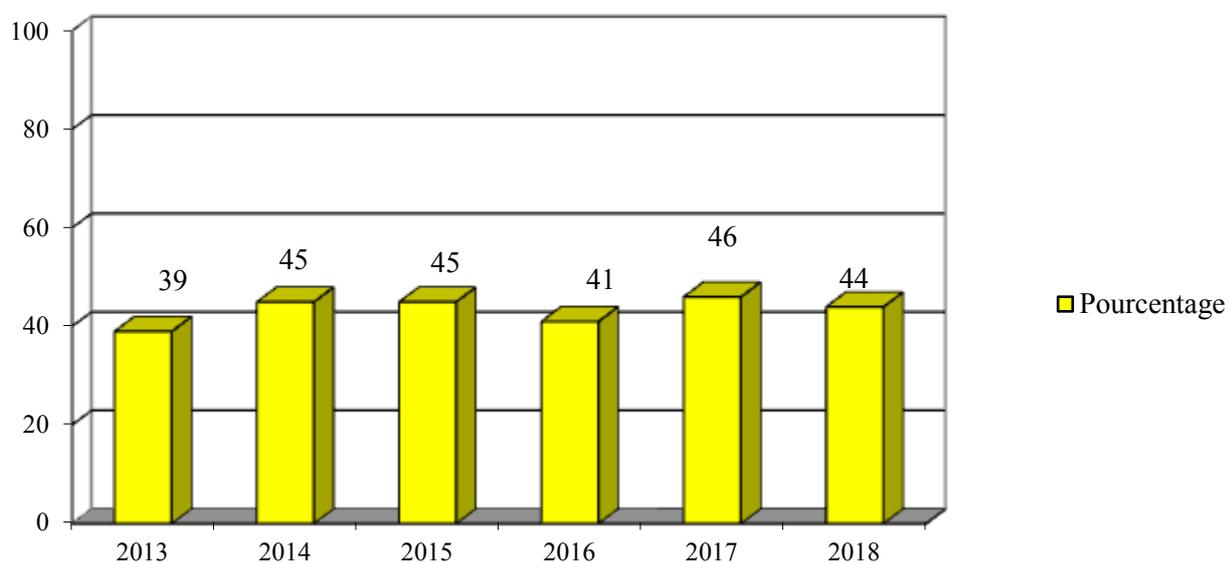


En chiffres absolus :

Total des inscrits 2018	Stagiaires qui ont quitté ou terminé la formation en 2018	Emploi		
		Durée indéterminée	Durée déterminée	Formation
2.174	1.482	70	261	328
		44 %		

Les résultats globaux ont légèrement diminué : 44% pour 2018 contre 46% pour 2017. En 2018, 68,1% des stagiaires ont quitté ou terminé la formation contre 67,7% en 2017. Le nombre de stagiaires qui poursuivent une formation est en baisse. Le nombre de contrats à durée indéterminée obtenus est relativement stable. Par contre, le nombre de contrats à durée déterminée obtenus opère une nette progression. On notera qu'il y a un enjeu à travailler la sortie du stagiaire et son accompagnement post-formation (c'est une obligation du nouveau décret).

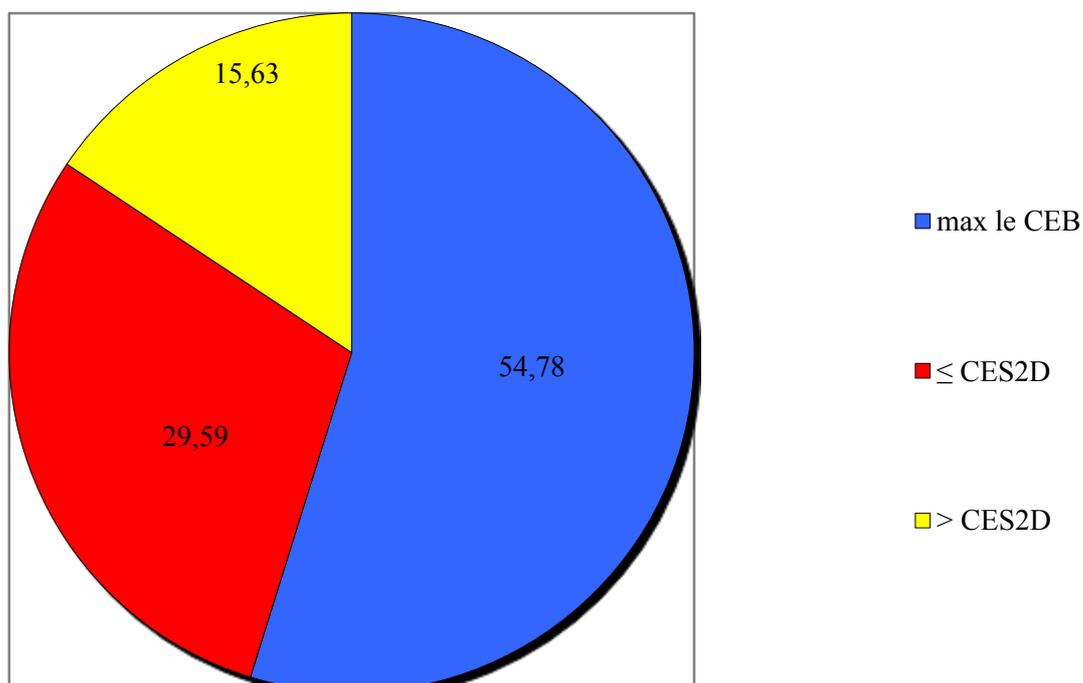
En pourcentage :



Résultat d'insertion en %	
2018	44 %

Les pourcentages d'insertion restent relativement stables depuis 2014, même s'il y a des évolutions dans le type d'insertion, comme on peut le constater dans le graphique sur les résultats d'insertion à la page précédente.

8. Tableaux croisés taux d'insertion / niveau de formation de base



	Stagiaires qui ont quitté ou terminé la formation pour un emploi ou une formation	Maximum le CEB	≤CES2D	> au CES2D
Stagiaires insérés	659	361	195	103
En pourcentage	100 %	54,78 %	29,59 %	15,63 %

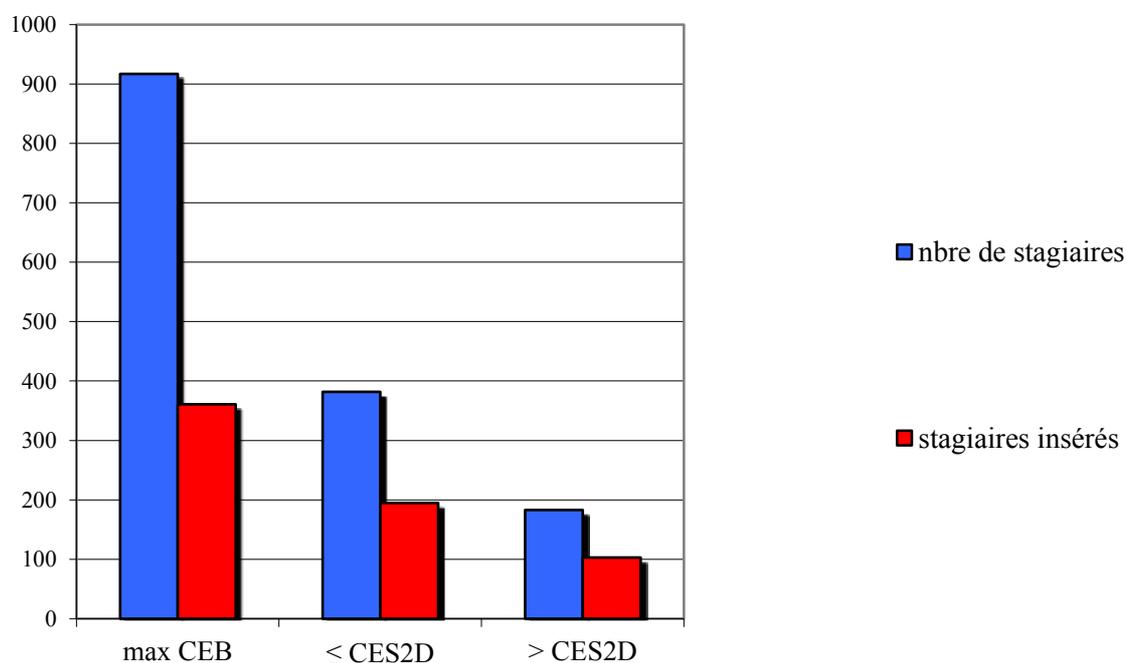
A côté des chiffres absolus et d'un regard macro, il nous a semblé intéressant de croiser l'insertion et le niveau d'étude initial, car les stagiaires qui ont un emploi ne sont-ils pas ceux qui au départ avaient les plus grandes possibilités d'insertion ?

En 2018, on peut constater que les stagiaires qui disposent :

- au maximum du CEB, représentent 61% de notre public pour 54,78% d'insertion ;
- au maximum du CES2D, représentent 26% de notre public pour 29,59% d'insertion ;
- d'un diplôme supérieur au CES2D, représentent 13% de notre public pour 15,63% d'insertion.

Proportionnellement, on s'aperçoit que le niveau de formation initial des stagiaires a un impact sur leur taux d'insertion.

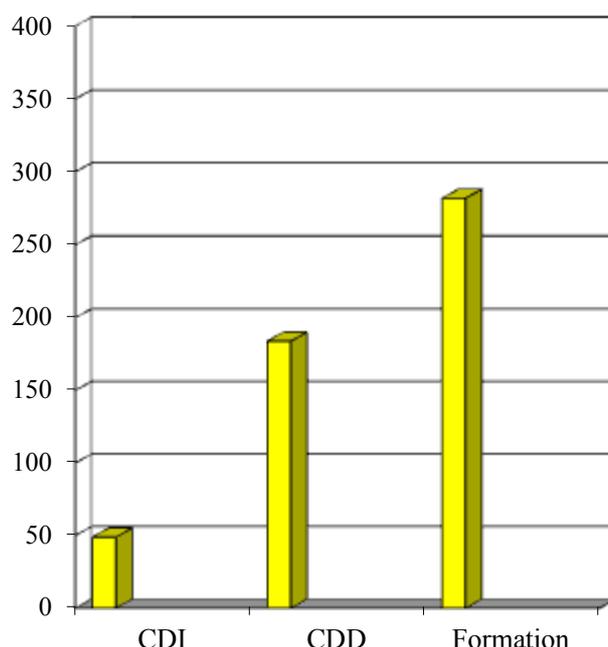
9. Regardons de plus près le lien insertion et formation initiale



	Total	Maximum le CEB	≤CES2D	> au CES2D
Stagiaires qui ont terminé ou quitté la formation	1.482	917	382	183
Stagiaires insérés	659	361	195	103
En pourcentage	44 %	39 %	51 %	56 %

La formation initiale est-elle un facteur facilitant une insertion professionnelle ? Comment lire le tableau ci-dessus ? Quand on a au maximum le CEB, on a 3,9 chances sur 10 de se réinsérer. C'est bien moindre que la proportion pour les stagiaires disposant au maximum du CES2D (5,1 chances sur 10) ou pour les stagiaires disposant d'un diplôme supérieur au CES2D (5,6 chances sur 10). La situation évolue, et on peut même faire remarquer que pour les stagiaires disposant d'un diplôme supérieur au CES2D, le pourcentage de réinsertion était de 63% en 2017 alors qu'il n'est plus que de 56% en 2018 et que pour les stagiaires disposant au maximum d'un diplôme CES2D, le pourcentage de réinsertion était de 41% en 2017 alors qu'il est de 51% en 2018, mais leur taux d'insertion est supérieur à la moyenne.

10. Et pour les stagiaires qui ont achevé leur formation ?

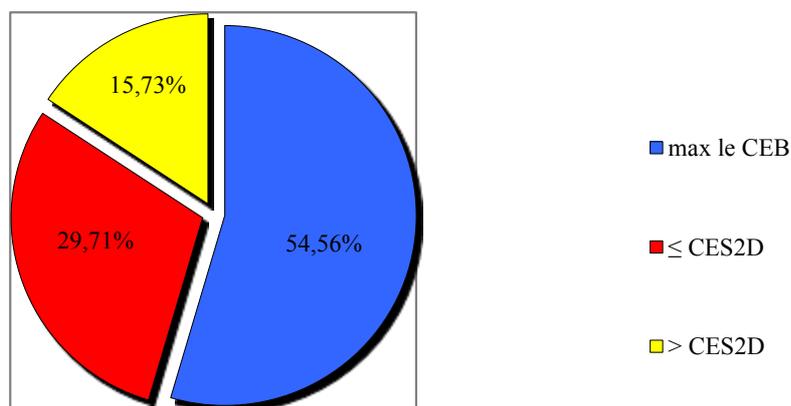


10.1 Les résultats d'insertion des stagiaires qui ont terminé la formation

Total des inscrits 2018	Stagiaires qui ont terminé la formation en 2018	Emploi		Formation
		Durée indéterminée	Durée déterminée	
2.174	1.037	49	184	282
50 %				

Pour les stagiaires sortis en 2018, les résultats globaux d'insertion (50%) sont plus élevés pour les stagiaires qui ont terminé leur formation, que pour ceux ayant terminé ou quitté prématurément la formation (44%). 23% de stagiaires ont ainsi obtenu un emploi en fin de formation et 27% poursuivent une nouvelle formation, en comparaison avec l'ensemble du secteur où à l'issue d'une formation près de deux fois moins de stagiaires retournent directement à l'emploi par rapport à ceux qui décident d'en poursuivre une (pour autant que les suites de parcours soient connues).

10.2 Tableaux croisés taux d'insertion / niveau de formation de base



	Stagiaires qui ont terminé la formation pour un emploi ou une formation	Maximum le CEB	≤CES2D	> au CES2D
Stagiaires insérés	515	281	153	81
En pourcentage	100 %	54,56 %	29,71%	15,73 %

En croisant l'insertion et le niveau d'étude initial, on peut constater que les stagiaires qui disposent :

- au maximum du CEB, représentent 61% de notre public pour 54,56% d'insertion ;
- au maximum du CES2D, représentent 26% de notre public pour 29,71% d'insertion ;
- d'un diplôme supérieur au CES2D, représentent 13% de notre public pour 15,73% d'insertion.

Les pourcentages sont très similaires car les stagiaires insérés ayant terminé la formation représentent 78% des stagiaires insérés ayant quitté ou terminé la formation.

10.3 Regardons aussi de plus près le lien insertion et formation initiale

	Total	Maximum le CEB	≤CES2D	> au CES2D
Stagiaires qui ont terminé la formation	1037	614	272	151
Stagiaires insérés	515	281	153	81
En pourcentage	50 %	46 %	56 %	54 %

Les stagiaires qui ont terminé leur formation et qui ont au maximum le CEB ont 4,6 chances sur 10 de se réinsérer. Ils se rapprochent ainsi bien plus de la moyenne que lorsqu'on inclut les stagiaires ayant quitté la formation. Mais c'est toujours moindre que la proportion pour les stagiaires disposant au maximum du CES2D (5,6 chances sur 10) ou pour les stagiaires disposant d'un diplôme supérieur au CES2D (5,4 chances sur 10).

Globalement, on peut dire que pour tous les stagiaires qui ont au maximum le CES2D, leurs chances d'insertion sont maximisées quand ils terminent la formation.